

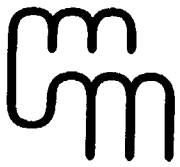
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EPCC METZ EN SCENES

**COMITE SYNDICAL
DE L'ORCHESTRE NATIONAL DE METZ GRAND EST**

SEANCE COMMUNE DU 28 NOVEMBRE 2023

ORDRE DU JOUR

- I. **Adoption des comptes rendus du CA et du CS du 27 septembre 2023 (délibérations n°271 MES / n°982 ONMGE)**
- II. **Gouvernance**
 - 1) **Désignation du/de la suppléant/e du représentant de l'Orchestre national de Metz Grand Est au CA de l'EPCC Metz en Scènes (délibération n°983 ONMGE)**
 - 2) **Installation nouveaux élus au CA de l'EPCC Metz en Scènes (délibération n°272 MES)**
 - 3) **Installation nouvelle élue au Comité syndical de l'Orchestre national de Metz Grand Est (délibération n°984 ONMGE)**
 - 4) **Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) de l'EPCC Metz en Scènes (délibération n°273 MES)**
- III. **Débat d'Orientation Budgétaire 2024 (délibérations n°274 MES / n°985 ONMGE)**
- IV. **Affaires financières**
 - 1) **Point d'information : reprises sur provisions ONMGE**
 - 2) **Décision modificative budgétaire n°4 - exercice 2023 du Syndicat mixte (délibération n°986 ONMGE)**
 - 3) **Reconduction pour un an de la convention de Cession-escompte de créances auprès de la Société Compagnie Générale d'affacturage – Société Générale (délibération n°987 ONMGE)**
 - 4) **Remboursement des frais de transport en commun domicile-lieu de travail (délibération n°988 ONMGE)**



**cit 
musicale
metz**



METZ EN SCENES



**orchestre
national de
metz grand est**

V. Affaires administratives

- 1) Modification du poste de Directeur/trice artistique (d lib ration n 275 MES)**
- 2) Cr ation du poste de Directeur/trice artistique (d lib ration n 989 ONMGE)**
- 3) Modification des postes du service production de l'EPCC (d lib ration n 276 MES)**
- 4) Modification du poste de charg /e de la production de l'Orchestre national de Metz Grand Est (d lib ration n 990 ONMGE)**

VI. Divers

- 1) Communication des d cisions prises dans le cadre des d l gations accord es   la Directrice g n rale (d lib ration n 277 MES)**
- 2) Communication des d cisions prises dans le cadre des d l gations accord es au Pr sident (d lib ration n 991 ONMGE)**

VII. Points d'information

- 1) Contr le URSAFF EPCC**
- 2) Actualit s artistiques et culturelles de la Cit  musicale-Metz**

RE U EN PREFECTURE

Le 01/12/2023

Agg mation agues.f.legipr.com

99_AR-057-255703795-20231128-052811_2-AR

**Délibération n°982 : Adoption du compte-rendu du Comité Syndical du
27 septembre 2023**

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu les statuts de l'Orchestre national de Metz Grand Est,

Le Comité Syndical, entendu dans sa séance du 28 novembre 2023,

DECIDE

- D'adopter le compte rendu du Comité Syndical du 27 septembre 2023, joint à la présente délibération.

Nombre de votants : 9

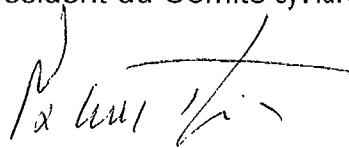
Pour : 9

Contre : /

Abstention : /

Fait à Metz, le 28 novembre 2023

Le Président du Comité syndical



Patrick THIL
*Adjoint au Maire de Metz à la culture et aux cultes
Conseiller délégué aux établissements culturels de
l'Eurométropole de Metz
Conseiller départemental de la Moselle*

REÇU EN PREFECTURE

le 01/12/2023

Agglo. Communautaire de la Vallée de la Mayenne

99_DE-057-255703795-20231128-052811_982-

COMPTE RENDU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EPCC METZ EN SCÈNES
COMITÉ SYNDICAL DE L'ORCHESTRE NATIONAL DE METZ
GRAND EST

SÉANCE COMMUNE DU 27 SEPTEMBRE 2023

COMITE SYNDICAL DE L'ORCHESTRE NATIONAL DE METZ GRAND EST

Membres titulaires
REPRESENTANT LA VILLE

Monsieur Patrick THIL	Ville de Metz	PRESENT
Monsieur Timothée BOHR	Ville de Metz	PRESENT
Monsieur Laurent DAP	Ville de Metz	PRESENT
NN	Ville de Metz	-
Madame Anne STEMART	Ville de Metz	-
Madame Caroline AUDOUY	Ville de Metz	PRESENTE
Monsieur Nicolas TOCHET	Ville de Metz	PRESENT
Monsieur Grégoire LALOUX	Ville de Metz	-

REPRESENTANT LA REGION

Madame Martine LIZOLA	Région	PRESENTE
Madame Catherine BAILLOT	Région	-
Madame Laetitia HURLAIN	Région	-
Madame Stéphanie KIS	Région	PRESENTE
Monsieur Cédric CHEVALIER	Région	-
Madame Evelyne GAREAUX	Région	PRÉSENTE
Madame Marie-Claude VOINCON	Région	-

REPRESENTANT METZ METROPOLE

Monsieur Jean-Luc BOHL	Metz Métropole	PRESENT
------------------------	----------------	----------------

Membres suppl ants

REPRESENTANT LA VILLE

Madame Doan TRAN	Ville de Metz	PRESENTE
Madame Yvette MASSON FRANZIL	Ville de Metz	-
Monsieur Jean-Marie NICOLAS	Ville de Metz	-
Monsieur Michel VORMS	Ville de Metz	PRESENT
Monsieur Khalif� KHALIFE	Ville de Metz	-
Monsieur Marc SCIAMANNA	Ville de Metz	-
Madame Charlotte PICARD	Ville de Metz	PR�SENTE
Madame Fran�oise GROLET	Ville de Metz	-

REPRESENTANT LA REGION

Madame Alexandre CASSARO	R�gion	-
Monsieur R�my SADOCCO	R�gion	-
Madame Catherine BELRHITI	R�gion	-
Madame Brigitte TORLOTING	R�gion	-
Monsieur J�r�me END	R�gion	-
Monsieur Jean-Fran�ois SECONDE	R�gion	-
Monsieur Gilles FREMIOT	R�gion	-

REPRESENTANT METZ METROPOLE

Monsieur Philippe MANZANO	Metz M�tropole	-
---------------------------	----------------	---

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EPCC METZ EN SC NES

Membres titulaires :

REPR SENTANT LA VILLE

Monsieur Patrick THIL	Ville de Metz	PR�SENT
Monsieur Timoth�e BOHR	Ville de Metz	PR�SENT
Monsieur Laurent DAP	Ville de Metz	PR�SENT
NN	Ville de Metz	-
Madame Anne STEMART	Ville de Metz	-
Madame Caroline AUDOUY	Ville de Metz	PR�SENTE
Monsieur Nicolas TOCHET	Ville de Metz	PR�SENT
Monsieur Gr�goire LALOUX	Ville de Metz	-

REPR SENTANT LA R GION GRAND EST

Madame Martine LIZOLA	R�gion	PR�SENTE
-----------------------	--------	-----------------

Madame Catherine BAILLOT	Région	-
Madame Stéphanie KIS	Région	PRÉSENTE
Monsieur Cédric CHEVALIER	Région	-
Madame Évelyne GAREAUX	Région	PRESENTE
Madame Marie-Claude VOINÇON	Région	-

PERSONNALITÉS QUALIFIÉES

Monsieur Jean Luc BOHL	Personnalité qualifiée	PRÉSENT
Monsieur Olivier MANTEI	Personnalité qualifiée	PRÉSENT
Madame Chiara PARISI	Personnalité qualifiée	-
Monsieur Pierre PAULY	Personnalité qualifiée	-
Madame Alexandra TOBELAIM	Personnalité qualifiée	-

REPRÉSENTANT PERSONNEL

Monsieur Hervé ABRAHAM	Représentante du personnel	PRÉSENT
Madame Céline JACQUOT	Représentante du personnel	PRÉSENTE

Membres suppléants :

REPRÉSENTANT LA VILLE

Madame Doan TRAN	Ville de Metz	PRÉSENTE
Madame Yvette MASSON FRANZIL	Ville de Metz	-
Monsieur Jean-Marie NICOLAS	Ville de Metz	-
Monsieur Michel VORMS	Ville de Metz	PRÉSENT
Monsieur Khalifé KHALIFE	Ville de Metz	-
Monsieur Marc SCIAMANNA	Ville de Metz	-
Madame Charlotte PICARD	Ville de Metz	PRÉSENTE
Madame Françoise GROLET	Ville de Metz	-

REPRÉSENTANT LA RÉGION GRAND EST

Monsieur Alexandre CASSARO	Région	-
Monsieur Rémy SADOCCO	Région	-
Madame Catherine BELRHITI	Région	-
Madame Brigitte TORLOTING	Région	-
Monsieur Jérôme END	Région	-

Monsieur Jean-François SECONDE	Région	-
Monsieur Cédric CHEVALIER	Région	-

PERSONNALITÉS QUALIFIÉES

Monsieur Philippe MANZANO	Personnalité qualifiée	-
Monsieur Benoît BRADEL	Personnalité qualifiée	-
Monsieur Matthieu DUSSOUILLEZ	Personnalité qualifiée	-
Monsieur Nicolas STROESSER	Personnalité qualifiée	PRÉSENT

REPRÉSENTANT PERSONNEL

Madame Christelle HOCHARD	Représentante du personnel	-
Monsieur Voicu SATMAREAN	Représentant du personnel	-

Représentants des administrations :

Frédéric CHARTE – Directeur général adjoint – Ville de Metz
Vincent DAPPOZZE – Directeur du pôle culture – Ville de Metz

Directrice Générale Cité musicale-Metz

Florence ALIBERT

Étaient également présents au titre de leurs fonctions au sein de la Cité musicale-Metz :

Joseph ANDRE, directeur technique
Julia DEHAIS, secrétaire générale
Hamid JARI, responsable financier et agent comptable de l'EPCC
Michèle PARADON, directrice artistique de l'Arsenal
Gwenaëlle PLOUGONVEN, responsable service production

ORDRE DU JOUR

IV. Points d'information	6
1) Démonos III.....	6
I. Adoption des comptes rendus du CA et du CS du 16 juin 2023 (délibérations n°264 MES / n°973 ONMGE)	9
II. Affaires financières 2023	9
1) Décision modificative budgétaire n°3 - exercice 2023 de l'EPCC (délibération n°265 MES)	9
2) Reprise sur provision pour risques et charges de gestion courante (délibération n°974 ONMGE)	10
3) Décision modificative budgétaire n°3 - exercice 2023 du Syndicat mixte (délibération n°975 ONMGE)	10
4) Tarification solidaire concerts et spectacles scolaires (délibérations n°266 MES / n°976 ONMGE)	10
5) Complément de tarification des locations d'espace BAM (délibération n°267 MES)	11
6) Tarification Réveillon d'exception (délibération n°977 ONMGE).....	11
7) Tarifs Prestige (délibération n°268 MES)	11
8) Rémunération des musiciens de l'Orchestre national de Metz Grand Est se produisant en soliste (délibération n°978 ONMGE).....	11
9) Rémunération des musiciens de l'Orchestre national de Metz Grand Est de produisant en petite formation (délibération n°979 ONMGE)	12
10) Refacturation des contrats d'apprentissage et de professionnalisation du service Education & médiation (délibérations n°980 ONMGE / n°269 MES)	12
III. Divers	12
1) Communication des décisions prises dans le cadre des délégations accordées à la Directrice générale (délibération n°270 MES)	12
2) Communication des décisions prises dans le cadre des délégations accordées au Président (délibération n°981 ONMGE)	13
3) Autres points divers	13
IV. Points d'information (suite)	13
2) Direction artistique commune Cité musicale-Metz.....	13
3) Actualités artistiques et culturelles de la Cité musicale-Metz	14

La séance est ouverte sous la présidence de Patrick THIL.

Patrick THIL remercie les participants pour leur présence, et salue en particulier la présence d'Olivier MANTEI, directeur de la Philharmonie de Paris et vice-président de l'EPCC, dont la charge de travail à la Philharmonie de Paris l'empêche régulièrement de participer au Conseil d'Administration en présentiel. Il est à Metz pour la conférence de presse de lancement de Démonos Metz Moselle III. Patrick THIL demande à commencer l'ordre du jour par le point IV, Olivier MANTEI ayant des obligations à Paris, et devant quitter ensuite la séance.

IV. Points d'information

1) Démonos III

Florence ALIBERT indique qu'un troisième cycle Démonos a débuté en septembre 2023 dans le département de Moselle, fruit d'un partenariat entre la Philharmonie de Paris et la Cité musicale-Metz. Ce projet courra jusqu'en 2026. Deux orchestres impliquant 210 enfants seront mis en place, réunissant 14 groupes de 15 enfants habitant dans 13 des 24 quartiers prioritaires de la politique du département. Cinq groupes sont mis en place à Metz, deux au sein de la communauté d'agglomération du Val de Fensch (Fameck et Uckange), et deux au sein de la communauté d'agglomération Thionville Porte de France. S'agissant de l'Est de la Moselle, de nouveaux partenariats ont été mis en place avec les villes de Hombourg-Haut, Sarreguemines et Sarrebourg, tandis que les villes de Creutzwald et Forbach devraient leur participation au projet. Ainsi, celui-ci se déploie sur l'intégralité du département.

Le projet sera porté par deux jeunes chefs d'orchestre qui ont participé aux dernières master-classes organisées par l'Orchestre national de Metz Grand Est, Alizé Lehon et Antoine Dutailis. Dans un souci de parité et de représentativité des femmes, un orchestre sera dirigé par une femme, et l'autre par un homme.

Les concerts de restitution de la première année du projet auront lieu le 9 juin dans la grande salle de l'Arsenal. Un concert aura également lieu à la Philharmonie de Paris, à la fin de la deuxième ou de la troisième année.

Olivier MANTEI ajoute qu'il a tenu à être présent durant la conférence de presse sur Démonos III, car le Grand Est est l'une des régions où ce projet est le plus dynamique. Démonos compte 50 orchestres sur le territoire français, et le Grand Est dispose de six orchestres, ce qui démontre ce dynamisme.

L'éducation musicale, dans toute la diversité de ses projets, constitue le premier pôle de la Philharmonie de Paris, devant les concerts et les spectacles, le musée, l'Orchestre de Paris et le pôle de ressources. De par ces cinq « branches », la Philharmonie est un établissement unique en Europe. De plus, la part des moins de 28 ans aux concerts de la Philharmonie de Paris a augmenté de 58 %, ce qui constitue une révolution qui montre que, grâce notamment

à Démon et à l'éducation musicale, le public des concerts classiques se renouvelle, en dépit des craintes exprimées sur le sujet.

La démarche doit donc être poursuivie, notamment en mesurant l'impact de Démon, non seulement pour les enfants qui pratiquent un instrument dans le cadre du projet, mais également vis-à-vis de leur entourage. Un institut sera mis en place pour ce faire.

De plus, Démon sera développé dans les territoires « oubliés » (lointains ou ruraux). L'accent sera également mis sur l'excellence, par exemple en créant des classes CHAM, afin de permettre aux meilleurs enfants de faire de la musique leur métier. Enfin, il est prévu de renforcer la passation de la gestion de Démon aux collectivités, aux animateurs et à tous ceux qui font vivre le projet sur les territoires, afin d'augmenter le nombre d'orchestres mais également de développer l'autonomie des collectivités, de manière qu'elles s'approprient Démon sans pour autant perdre le contact avec la Philharmonie de Paris, ses financements, son rayonnement et ses réseaux.

Démon constitue une priorité pour la Philharmonie de Paris, et celle-ci compte sur tous ses acteurs pour poursuivre ce projet, dont les résultats sont extrêmement positifs, à la fois pour les enfants et leurs familles, mais également pour les territoires, car il renforce les liens au sein de ces derniers et entre eux.

Nicolas STROESSER souligne l'importance de la mesure de l'impact du projet. Elle devrait être étendue aux établissements d'enseignement artistique, en mobilisant le ministère de la Culture et la DGCA, car cette mesure manque aujourd'hui.

Olivier MANTEI remarque que si quelques données sont glanées scientifiquement, le plus souvent, l'estimation de cet impact repose sur des présupposés ou des ressentis. Pour autant, ces derniers permettent d'agir dans le sens de la démarche scientifique. Par exemple, la Philharmonie de Paris a engagé un travail sur les jeunes de moins de 28 ans, parce que les applaudissements entre les mouvements sont devenus systématiques lors des concerts symphoniques.

La Philharmonie a créé un institut de l'éducation, qui constitue un incubateur et bénéficie d'un mécénat de 5 millions d'euros sur 5 ans. Il doit permettre de développer la mesure de l'impact et les outils qui permettent aux établissements de la réaliser, sachant que cette mesure coûte cher, et est par conséquent souvent laissée de côté pour des raisons budgétaires. Pourtant, elle est essentielle pour les établissements, mais également pour leurs partenaires (mécènes, tutelles, collectivités, etc.), qui ont besoin de répondre de leurs investissements auprès de la société.

Jean-Luc BOHL se réjouit du partenariat entre la Philharmonie de Paris et la Cité musicale-Metz, qui tient particulièrement à cœur au Conseil d'Administration. Toutefois, il est important de permettre à des jeunes qui sont investis dans le projet Démon III de poursuivre la musique après la période de trois ans. Les classes CHAM semblent alors constituer une solution intéressante. Il faudrait toutefois impliquer toutes les collectivités potentiellement intéressées, et faire en sorte que toutes aient les moyens de travailler ensemble, dans l'intérêt général et

l'intérêt des enfants. La musique constitue une passerelle entre les générations, mais également entre les cultures, et les collectivités ont une responsabilité partagée sur ce sujet.

Olivier MANTEI note que les classes CHAM ouvriront des horizons aux meilleurs et créeront de la diversité sur les scènes musicales, sachant qu'un enfant sur deux continue la pratique de l'instrument au-delà du projet Démon.

Toutefois, il ne faut pas sous-estimer l'impact de l'effet de sidération que peut avoir un orchestre de jeunes sur les auditeurs. Les enfants qui participent au projet Démon doivent alors jouer autant que possible devant leurs semblables. Par exemple, un orchestre Démon devait jouer à la Philharmonie lors d'un événement durant lequel Kylian Mbappé faisait la promotion de son livre. Lui-même ne parvenait pas à obtenir le silence de la salle. Pourtant, quand l'orchestre a joué, les jeunes se sont tus, en raison de la sidération qu'ils ont ressentie à voir des enfants qui leur ressemblaient avec des instruments de musique. Ainsi, le projet Démon a des conséquences bien au-delà des groupes qui y participent.

Jean-Luc BOHL estime qu'il serait intéressant de mesurer ce phénomène auprès des familles, qui rencontrent souvent des problématiques sociales.

Olivier MANTEI ajoute que les familles s'engagent à préserver l'instrument qui leur est confié, car il constitue pour elles un bien précieux.

Charlotte PICARD constate par ailleurs l'absence des représentants de la DRAC lors de la présente séance. Or les études d'impact pourraient être réalisées par l'Etat, car celui-ci est cofinanceur de Démon.

Florence ALIBERT explique que les représentants de la DRAC sont excusés, car ils devaient participer à une Commission Musique.

Olivier MANTEI ajoute que Démon est financé en grande partie par des mécènes privés, même si l'Etat participe également à son financement.

Charlotte PICARD note que la pratique artistique permet de se familiariser avec l'art en général. Tous les enfants qui auront un instrument entre les mains n'apprécieront pas la musique, mais il est nécessaire de leur donner accès à un instrument pour qu'ils s'en rendent compte. Or l'enseignement de la musique à l'école est largement insuffisant.

De plus, Démon est destiné aux enfants des cités, quand les enfants de la ruralité n'ont que rarement accès à une école de musique ou à la pratique artistique. La musique est trop souvent reléguée au second plan, alors qu'elle apprend énormément aux enfants sur leurs propres compétences, et sur le fait que l'effort paie. Le projet Démon devrait alors permettre aux ministères d'ouvrir les yeux sur la pratique de la musique en règle générale.

Olivier MANTEI indique que la Philharmonie de Paris est en lien constant avec les ministères, comme elle l'est avec les collectivités ou les partenaires privés. Ainsi, le projet Démon constitue une action commune. Les cités de la musique, dans leur aspect polymorphe, doivent jouer un rôle fort dans la société. La Philharmonie de Paris ne constitue

pas seulement un projet musical, mais également un projet sociétal et politique, qui favorise l'inclusion, l'ouverture et l'éducation. Ses résultats peuvent également donner des idées à d'autres secteurs. En ce sens, la Philharmonie envisage d'adosser à son projet des écoles, afin que la démocratisation de la culture reste associée à l'ambition artistique, et que l'une ne soit pas opposée à l'autre.

Stéphanie KIS signale qu'elle est chargée de la politique de la ville au sein de la communauté d'agglomérations de Portes de France-Thionville. En ce sens, elle a fait voter en Conseil d'Administration du CCAS une délibération qui prévoit la prise en charge des frais de scolarité du conservatoire pour les enfants du projet Démon qui souhaitent poursuivre leurs études musicales, mais n'ont pas les moyens financiers de le faire. D'une manière générale, le projet Démon constitue une très belle initiative, et chacun des partenaires doit s'investir pour qu'il puisse continuer.

Olivier MANTEI quitte la séance.

Florence ALIBERT remercie tous les partenaires du projet Démon. Dans le cadre de sa troisième phase, un certain nombre de partenariats ont été reconduits, en particulier celui avec la CAF de Moselle, qui a entériné une aide de 15 000 € sur trois ans pour chaque centre social qui porte un groupe, ce qui leur permettra de mobiliser les référents sociaux indispensables à l'assiduité des enfants et par conséquent à la bonne conduite du projet. Le département a également doublé son financement entre Démon II et Démon III, et la région accompagne le projet depuis son commencement. En outre, la Préfecture de Moselle accorde des crédits dans le cadre de la politique de la ville, et des mécènes privés participent au financement.

I. Adoption des comptes rendus du CA et du CS du 16 juin 2023 (délibérations n°264 MES / n°973 ONMGE)

Les comptes rendus du CA et du CS du 16 juin 2023 est adopté.

II. Affaires financières 2023

1) Décision modificative budgétaire n°3 - exercice 2023 de l'EPCC (délibération n°265 MES)

Florence ALIBERT indique que la décision modificative budgétaire n° 3 vient modifier le budget de 2023 pour intégrer d'une part, dans la section de fonctionnement, des recettes et des coûts exceptionnels et d'autre part, dans la section d'investissement, une subvention complémentaire provenant du fonds de transition Energie-Culture lancé par la région Grand Est pour accompagner les acteurs culturels dans leur transition énergétique. Cette subvention de 200 000 € pour l'EPCC lui permettra d'acheter des projecteurs LED et divers équipements liés aux mobilités durables (comme des bornes de recharge de véhicule électrique). Un dossier de financement sera également déposé auprès du Centre national de

la musique afin d'obtenir une subvention supplémentaire qui permettra de financer l'intégralité du budget du projet (250 000 €).

Martine LIZOLA précise que le fonds de transition Energie-Culture était doté à l'origine à hauteur de 3 millions d'euros pour accompagner les opérateurs culturels dans leur transition écologique, en particulier en maîtrisant mieux leurs coûts de fonctionnement liés à l'énergie. Les acteurs ont eu trois mois pour déposer leurs candidatures, et en raison d'un nombre important de dossiers, la dotation budgétaire du fonds a été portée à 6 millions d'euros.

La décision modificative budgétaire n°3 - exercice 2023 de l'EPCC (délibération n°265 MES) est adoptée à l'unanimité.

- 2) Reprise sur provision pour risques et charges de gestion courante (délibération n°974 ONMGE)**
- 3) Décision modificative budgétaire n°3 - exercice 2023 du Syndicat mixte (délibération n°975 ONMGE)**

Ces deux points sont traités conjointement.

Florence ALIBERT indique que la décision modificative budgétaire n° 3 correspond, pour l'Orchestre, à celle discutée pour l'EPCC au point III.1. Il s'agit d'intégrer dans le budget une subvention de 45 000 € (pour un coût total du projet de 56 000 €) obtenue dans le cadre du fonds de transition Energie-Culture de la Région Grand Est. Les 20 % manquants pour financer le projet proviendront d'une reprise sur provision (correspondant à la délibération n°974), et par conséquent des fonds propres.

La reprise sur provision pour risques et charges de gestion courante (délibération n°974 ONMGE) est adoptée à l'unanimité

La décision modificative budgétaire n°3 - exercice 2023 du Syndicat mixte (délibération n°975 ONMGE) est adoptée à l'unanimité.

- 4) Tarification solidaire concerts et spectacles scolaires (délibérations n°266 MES / n°976 ONMGE)**

Florence ALIBERT indique que les écoles maternelles et primaires des réseaux d'éducation prioritaire (REP et REP+) de la ville de Metz rencontrent des difficultés à trouver les budgets nécessaires pour faire participer leurs classes aux concerts et spectacles scolaires proposés par la Cité musicale-Metz. Il est donc proposé de mettre en place pour ces écoles une tarification solidaire à 3 €, au lieu du tarif habituel de 6 €. Les écoles concernées relèvent des quartiers de Borny, du Sablon et de la Patrotte.

Patrick THIL rappelle qu'une politique destinée aux élèves du conservatoire, prévoyant la gratuité des concerts, a également été mise en place.

La tarification solidaire concerts et spectacles scolaires (délibération n°266 MES et délibération n°976 ONMGE) est adoptée.

5) Complément de tarification des locations d'espace BAM (délibération n°267 MES)

Julia DEHAIS explique que dans le cadre de la politique de développement des ressources propres de l'EPCC Metz-en-Scène, il est proposé de compléter la grille de tarifs de location de la BAM par un tarif spécifique pour le forum de la salle (400 € HT par jour et 200 € HT par demi-journée).

Le complément de tarification des locations d'espace BAM (délibération n°267 MES) est adopté à l'unanimité.

6) Tarification Réveillon d'exception (délibération n°977 ONMGE)

Julia DEHAIS indique que pour la troisième année consécutive, il est proposé un package « Réveillon d'exception » incluant un repas gastronomique au restaurant la Réserve de la Citadelle ainsi qu'une place en première catégorie pour l'un des trois concerts du Nouvel An de l'Orchestre National Metz Grand Est, à un tarif de 140 € TTC (80 € pour le restaurant, 50 € pour la place de concert et 10 € la coupe de champagne qui sera servie à l'entracte).

Florence ALIBERT précise que ce package rencontre un grand succès.

La tarification Réveillon d'exception (délibération n°977 ONMGE) est adoptée à l'unanimité.

7) Tarifs Prestige (délibération n°268 MES)

Julia DEHAIS propose de voter à nouveau les tarifs « Prestige » pour le service Mécénat, qui relèvent des offres proposées aux entreprises. Ces tarifs avaient été votés lors du dernier CACS sur la base de tarifs de prévente. Le vote porte aujourd'hui sur les tarifs uniques sur place.

Les tarifs Prestige (délibération n°268 MES) sont adoptés à l'unanimité.

8) Rémunération des musiciens de l'Orchestre national de Metz Grand Est se produisant en soliste (délibération n°978 ONMGE)

Florence ALIBERT rappelle qu'il est régulièrement fait appel à des musiciens de l'Orchestre pour se produire en soliste dans le cadre de concerts symphoniques. Une rémunération supplémentaire leur est alors versée. Il est proposé de mettre à jour la délibération de 1997, en proposant une nouvelle grille de 500 à 1 500 € bruts par prestation. Ce cachet peut varier en fonction de la durée et de la difficulté de l'œuvre donnée, du type de concert et du budget disponible. Si le concert est doublé, le cachet du second concert est réduit de 50 %.

Patrick THIL précise que cette délibération a été validée par le CST.

La rémunération des musiciens de l'Orchestre national de Metz Grand Est se produisant en soliste (délibération n°978 ONMGE) est adoptée.

9) Rémunération des musiciens de l'Orchestre national de Metz Grand Est de produisant en petite formation (délibération n°979 ONMGE)

Florence ALIBERT propose de compléter une délibération votée en 2018 pour encadrer la rémunération des musiciens lorsqu'ils jouent en formation de chambre (ce qui ne relève pas de leur contrat de musicien d'orchestre), en y intégrant des prestations qui ne relèvent pas du concert (par exemple, une prestation courte dans le cadre d'une contrepartie de mécénat ou du lancement d'une saison). Dans ces cas, un cachet de 150 à 400 € bruts sera négocié avec les musiciens.

Jean-Luc BOHL souligne la très grande qualité des musiciens de l'Orchestre, en particulier lorsqu'ils interviennent dans le cadre de la musique de chambre.

La rémunération des musiciens de l'Orchestre national de Metz Grand Est de produisant en petite formation (délibération n°979 ONMGE) est adoptée à l'unanimité.

10) Refacturation des contrats d'apprentissage et de professionnalisation du service Education & médiation (délibérations n°980 ONMGE / n°269 MES)

Florence ALIBERT explique que chaque année, l'EPCC Metz en Scènes recrute des apprentis du CFA de Nancy qui forme aux métiers des arts de la scène. Pour l'année 2023-2024, il a recruté pour le compte de la Cité musicale-Metz deux salariées, l'une en contrat d'apprentissage et l'autre en contrat de professionnalisation. La délibération vise à refacturer 50 % du coût chargé de ces apprenties à l'Orchestre, car elles travailleront pour les deux structures dans le cadre du service Education et Médiation.

La refacturation des contrats d'apprentissage et de professionnalisation du service Education & médiation (délibérations n°980 ONMGE / n°269 MES) est adoptée à l'unanimité.

III. Divers

1) Communication des décisions prises dans le cadre des délégations accordées à la Directrice générale (délibération n°270 MES)

Patrick THIL rappelle que la liste des décisions prises dans le cadre des délégations accordées à la Directrice générale a été communiquée aux membres du Conseil d'Administration.

Florence ALIBERT précise que ces décisions concernent des contrats de cession ou de partenariat, ainsi que quelques marchés publics.

Le Comité Syndical déclare avoir reçu communication des décisions prises par la Directrice générale.

2) Communication des décisions prises dans le cadre des délégations accordées au Président (délibération n°981 ONMGE)

Le Comité Syndical déclare avoir reçu communication des décisions prises par le Président.

3) Autres points divers

Doan TRAN suggère de profiter des événements organisés dans les quartiers pour présenter Démon, car le fait que leurs enfants jouent d'un instrument fait la fierté de ces quartiers.

Florence ALIBERT répond que des initiatives en ce sens sont déjà organisées par chaque structure sociale. La Cité musicale-Metz les encourage à valoriser les groupes Démon, par exemple lors des fêtes de quartier.

Patrick THIL précise que les premiers interlocuteurs de la Cité musicale-Metz sont les centres sociaux, car Démon a une dimension sociale et les enfants qui sont en mesure de participer au projet sont sélectionnés par ces centres. En ce sens, la CAF finance le dispositif afin que les centres disposent de personnels spécialisés pour accompagner les élèves de Démon.

IV. Points d'information (suite)

2) Direction artistique commune Cité musicale-Metz

Patrick THIL annonce que Michèle PARADON pourra faire valoir ses droits à la retraite au printemps 2024. Il est donc nécessaire d'anticiper le recrutement de son remplaçant ou sa remplaçante.

Florence ALIBERT ajoute que le second mandat de David REILAND, qui est à la fois directeur artistique et directeur musical de l'Orchestre National Metz Grand Est, prendra bientôt fin. Cela est l'occasion de revoir le périmètre de la direction artistique, et de continuer à travailler à la mise en place de synergies entre l'EPCC et l'Orchestre. En effet, si, depuis 2017, un organigramme commun, mutualisant l'ensemble des fonctions de la Cité musicale à l'exception de la direction artistique, a été installé, une réflexion a été engagée avec les services, car il est possible d'aller encore plus loin dans les projets communs.

Il est donc prévu de mettre en place une direction artistique commune à toute la Cité musicale. Elle assurera la programmation de l'Orchestre (en étroite collaboration avec le

directeur musical) et celle des salles de l'EPCC, dans le but de renforcer la coordination et les synergies entre les activités.

L'annonce vient d'être diffusée, et la Cité musicale-Metz recherche une personne ayant une vraie expertise des répertoires symphonique et baroque ainsi que des musiques d'aujourd'hui. Le candidat ou la candidate qui sera retenue devra également présenter de grandes qualités d'organisation, de communication et de management. La prise de poste est prévue pour début mars, afin de pouvoir assurer une transition avec Michèle PARADON. En outre, la Direction ne s'interdit pas d'avoir recours à un conseiller extérieur, qui pourrait venir appuyer sur des sujets particuliers la personne qui sera recrutée, en fonction de son profil.

Cette configuration a reçu un retour positif unanime de la part des musiciens et des équipes de la Cité musicale-Metz.

Par ailleurs, la Cité musicale-Metz ne dispose plus, depuis plusieurs mois, d'administrateur et d'administrateur adjoint. Le recrutement infructueux au printemps a été relancé, et le poste d'administrateur a été proposé à un candidat. Sa nomination devrait être annoncée dans les jours à venir, pour une prise de poste début janvier 2024.

3) Actualités artistiques et culturelles de la Cité musicale-Metz

Florence ALIBERT propose de faire le point sur les ventes de la saison 2023-2024, qui suivent une tendance très encourageante. Le nombre de places vendues au 25 septembre ainsi que le chiffre d'affaires total correspondent à ceux de la saison 2019-2020, avant la crise du Covid-19. Le chiffre d'affaires est même légèrement supérieur, les tarifs ayant augmenté au cours des dernières années. Cela constitue une bonne nouvelle, car la saison a dû être allégée en nombre de concerts pour des raisons budgétaires. Une forte progression (+ 31 % en nombre de places vendues et + 58 % en chiffre d'affaires) est également constatée par rapport à la saison 2022-2023.

Le nombre d'abonnements augmente de 25 % par rapport à la saison précédente, mais reste en retrait de 10 % par rapport à la saison 2019-2020. Le nombre de places vendues et le chiffre d'affaires lié aux abonnements sont inférieurs de 16 % et 17 % à la saison précédant la crise sanitaire, les spectateurs qui s'abonnent achetant moins de places que par le passé. Toutefois, si les abonnements sont rassurants parce qu'ils apportent de la trésorerie, les abonnés bénéficient de taux de remises importants. Les ventes hors abonnement rapportent plus de chiffre d'affaires à volume égal, et permettent de faire venir dans les salles un autre public.

Néanmoins, en dépit de ces bonnes nouvelles s'agissant de la fréquentation, une forte hausse des coûts est constatée, et les marges de manœuvre restent faibles.

Par ailleurs, l'ouverture de la saison a été succès, le concert d'ouverture ayant accueilli 1 130 spectateurs. La fréquentation des concerts de musiques actuelles à la BAM est également bonne, avec un certain nombre de concerts pleins ou presque (Niska, Werenoï ou encore

Mass Hysteria). Sans surprise, le Concert de la Loge avec Philippe Jaroussky rencontre  galement un fort succ s, tout comme le ballet Preljocaj et diff rents concerts de l'Orchestre.

Mich le PARADON indique ensuite que la Cit  musicale accueillera d but octobre une exposition r trospective consacr e   Laurence Demaison, une photographe install e   Lun ville qui s'int resse   son corps et   son identit . En outre, Emmanuel Gat, le chor graphe en r sidence, pr sentera sa nouvelle cr ation, *Tra me*, bas  sur les *Wesendonck-lieder* de Wagner.

Florence ALIBERT ajoute qu'en octobre, l'Orchestre donnera en formation de chambre un concert pour les s niors dans le cadre de la Semaine bleue, ainsi qu'un concert r serv  aux  tudiants. Lors des vacances de la Toussaint, un festival consacr  au jeune public, Show devant les enfants !, sera propos .

Mich le PARADON note en outre que la compagnie Roland Furieux pr sentera en novembre une nouvelle cr ation   partir d'un ouvrage de Thierry Froger, *Sauve qui peut (la r volution)*. Quatre  pisodes seront   d couvrir.

Florence ALIBERT pr cise que ce spectacle cl turera la r sidence de la compagnie Roland Furieux   la Cit  musicale. A la mi-novembre, un temps fort est pr vu autour de la Turquie, avec un concert de l'Orchestre et un concert du clarinettiste Ramazan Sesler. Fin novembre, les Trinitaires accueilleront le festival Les femmes s'en m lent, qui met en avant les femmes dans les musiques actuelles.

Deux  v nements professionnels sont  galement pr vus : Quintessence, un  v nement organis  par le R seau Quintest dans le domaine du th  tre et du spectacle vivant, et les Journ es de la Cr ation musicale dans le Grand Est, organis es avec la PFMC (Plateforme des Musiques de Cr ation du Grand Est).

Par ailleurs, au-del  des concerts   l'Arsenal, l'Orchestre donnera six concerts en r gion ainsi que deux concerts   Sarrebruck et   Namur d'ici le prochain Conseil d'Administration. De plus, une nouvelle convention pluriannuelle sera sign e le 12 octobre avec la communaut  d'agglom ration du Grand Saint-Dizier. La convention avec Val de Briey sera  galement renouvel e prochainement pour une nouvelle p riode de trois ans.

Martine LIZOLA souligne que les concerts « hors les murs » permettent   l'Orchestre d'essaimer dans les territoires dits  loign s des polarit s culturelles, ce qui est tr s important pour la r gion Grand Est. L'Orchestre envisage  galement d'intervenir dans la Meuse, lors du Festival d'art lyrique d'Hattonch tel. Ces collaborations infra-urbaines sont donc en bonne voie, et Martine LIZOLA s'en f licite.

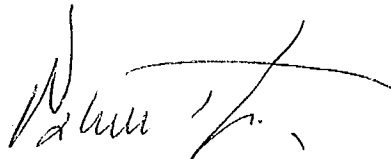
Florence ALIBERT pr cise, s'agissant de la Meuse, qu'un nouveau partenariat a  galement  t  sign  avec Transversales   Verdun.

Par ailleurs, la prochaine réunion du Conseil d'Administration et du Comité Syndical est prévue le 28 novembre à 17 heures.

La séance est levée.

Fait à Metz, le 27 septembre 2023

Le Président du Comité syndical



Patrick THIL

Adjoint au Maire de Metz à la culture et aux cultes
Conseiller délégué aux établissements culturels de
l'Eurométropole de Metz
Conseiller départemental de la Moselle

Délibération n°983 : Désignation de la suppléante du représentant de l'Orchestre national de Metz Grand Est au CA de l'EPCC Metz en Scènes

Vu la délibération n° 624 du Syndicat Mixte de l'Orchestre national de Metz en date du 1^{er} décembre 2015 relative à l'adhésion du Syndicat Mixte de l'Orchestre national de Metz à l'EPCC Metz en Scènes,

Le Comité Syndical entendu dans sa séance du 28 novembre 2023

DECIDE

De désigner comme représentante du Syndicat Mixte de l'Orchestre national de Metz Grand Est au sein du Conseil d'administration de l'EPCC Metz en Scènes :

En tant que membre suppléante :

- Laëtitia HURLAIN

Nombre de votants : 9

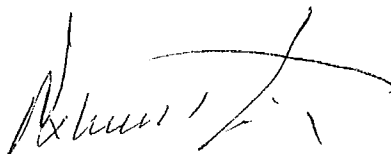
Pour : 9

Contre : /

Abstention : /

Fait à Metz, le 28 novembre 2023

Le Président du Comité Syndical



Patrick THIL

*Adjoint au Maire de Metz à la culture et aux cultes
Conseiller délégué aux établissements culturels de
l'Eurométropole de Metz
Conseiller départemental de la Moselle*

Délibération n°984 : Installation nouvelle élue de la Ville de Metz au Comité syndical

Suite au décès de Madame Isabelle Viallat, la Ville de Metz a procédé à la désignation d'une nouvelle représentante au sein du Comité syndical de l'Orchestre national de Metz Grand Est, Madame Nicole Faessel.

Il y a donc lieu de procéder à l'installation de cette nouvelle élue au sein du Comité syndical.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal de la Ville de Metz DCM N° 23-09-28-2,

Le Comité Syndical entendu dans sa séance du 28 novembre 2023

DECLARE

que le Comité syndical de l'Orchestre national de Metz Grand Est sera constitué, à compter du 28 novembre 2023, comme suit :

VILLE DE METZ

Membres titulaires

- | | |
|--------------------|----------|
| 1. Monsieur THIL | Patrick |
| 2. Monsieur BOHR | Timothée |
| 3. Monsieur DAP | Laurent |
| 4. Madame FAESSEL | Nicole |
| 5. Madame STEMART | Anne |
| 6. Madame AUDOUY | Caroline |
| 7. Monsieur TOCHET | Nicolas |
| 8. Monsieur LALOUX | Grégoire |

Membres suppléants

- | | |
|-----------------------|------------|
| 1. Madame TRAN | Doan |
| 2. Mme MASSON FRANZIL | Yvette |
| 3. Monsieur NICOLAS | Jean-Marie |
| 4. Monsieur VORMS | Michel |
| 5. Monsieur KHALIFE | Khalifé |
| 6. Monsieur SCIAMANNA | Marc |
| 7. Madame PICARD | Charlotte |
| 8. Madame GROLET | Françoise |

Nombre de votants : 9

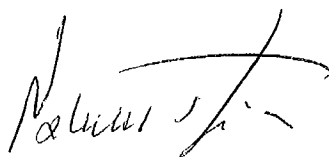
Pour : 9

Contre : /

Abstention : /

Fait à Metz, le 28 novembre 2023

Le Président du Comité Syndical



Patrick THIL

*Adjoint au Maire de Metz à la culture et aux cultes
Conseiller délégué aux établissements culturels de
l'Eurométropole de Metz
Conseiller départemental de la Moselle*

Délibération n° 985 : Débat d'orientation budgétaire 2024

Le débat d'orientation budgétaire qui doit se tenir avant le vote du budget primitif 2024 doit permettre au Comité syndical de déterminer les grands axes de la politique et du budget de l'Orchestre national de Metz Grand Est pour l'année 2024.

A) Le contexte économique et financier

Comme en 2023, le contexte dans lequel se construisent le budget et la programmation 2024 est particulièrement tendu. Le maintien d'une inflation forte en 2023 entraîne une hausse importante des coûts auxquels l'Orchestre national de Metz Grand Est doit faire face. Après une hausse du point d'indice de 3,5% en juillet 2022 qui n'a pas été compensée par une évolution des contributions (impact de +125 000€ sur une année complète), une nouvelle hausse de 1,5% en juillet 2023 et de +5 points en janvier 2024 impactent à nouveau la masse salariale permanente qui représente près de 85% du budget. Les frais de production (transports, hébergement des artistes, etc.) ont poursuivi leur évolution à la hausse en 2023 sans qu'il soit toujours possible de répercuter ces coûts dans les prix de cession proposés aux organisateurs en région qui subissent les mêmes contraintes.

Les tendances au niveau de la fréquentation du public en ce début de saison 2023/24 sont très encourageantes avec le retour au niveau de 2019 mais l'ensemble des acteurs notent une certaine frilosité des spectateurs vis-à-vis des propositions artistiques plus exigeantes, des répertoires moins connus ou des jeunes artistes émergents.

Si les contributions et subventions des partenaires publics sont stables, elles ne couvrent plus en 2023 l'orchestre « en ordre de marche », c'est-à-dire la masse salariale permanente et les moyens généraux, avant la mise en œuvre des activités répondant au cahier des missions et des charges d'un orchestre national en région. L'orchestre a donc l'obligation d'équilibrer ses activités artistiques et culturelles par ses ressources propres (billetterie, cessions, mécénat) et par des subventions spécifiques sur certains projets (EAC en particulier), ce qui met en péril sa capacité à mener l'ensemble des missions de son cahier des charges.

L'Orchestre est resté prudent sur sa politique tarifaire, avec une hausse limitée à 1€ pour les tarifs en 1^{ère} catégorie en 23/24 vs 22/23 (soit 36€ pour la plupart des concerts et 45€ sur quelques concerts très grand public, des tarifs en deçà de ceux pratiqués par d'autres orchestre nationaux en France). Une réflexion va être menée sur la politique tarifaire de la saison 24/25 avec sans doute la nécessité de répercuter de manière plus forte la hausse des coûts.

B) Le projet artistique et culturel 2024

1. La saison symphonique à l'Arsenal

La programmation 2024 de l'Orchestre national de Metz Grand Est à l'Arsenal est liée à plusieurs temps forts et fils rouges thématiques de la Cité musicale-Metz.

L'Orchestre proposera 17 concerts symphoniques en 2024 (hors projets jeune public), dont un concert de l'Orchestre de Sarrebruck (7 mars) dans le cadre de ses échanges transfrontaliers.

Vendredi 19 janvier – 20h – Le Concerto pour violon n°2 de Prokofiev

Ce programme, sous la direction de Lionel Bringuier, permet de retrouver le jeune violoniste sud-coréen Inmo Yang, avec lequel l'orchestre a effectué une grande tournée en Corée du Sud en 2022 et qui a gagné récemment le Concours Sibelius. Outre le *Concerto pour violon n°2* de Prokofiev et la *2^{ème} Symphonie* de Rachmaninov, le programme permettra d'entendre l'Ouverture en do majeur de la compositrice Fanny Mendelssohn.

Ce programme entre dans le dispositif *Unanimes !* de l'Association française des orchestres qui vise à mettre en lumières les compositrices d'hier et d'aujourd'hui.

Vendredi 16 février – 20h – Le Requiem de Fauré

Dans le cadre du centenaire Fauré 2024, l'Orchestre a conçu en partenariat avec Les Métaboles et Léo Warynski une soirée dédiée au compositeur. Outre le célèbre *Requiem*, on retrouvera la suite d'orchestre *Pelléas et Mélisande* que l'ONMGE a enregistré pour le label La Dolce Volta en 2017 et des œuvres qui feront participer une cinquantaine de chanteurs amateurs avec l'INECC Mission Voix Lorraine : *Pavane*, *Les Djinns* et *le Cantique de Jean Racine*.

Ce concert fait l'objet d'une captation de Radio Classique.

Vendredi 23 février – 20h – Le Sacre du printemps de Stravinski

Sous la direction de la jeune cheffe Maria Badstue qui fait ses débuts avec l'orchestre, ce programme proposera une création de Brice Pauset (commande de l'Orchestre national de Metz Grand Est) en hommage à Marilyn Monroe (report de la saison 22/23). En deuxième partie, deux des *Quatre derniers Lieder* de Strauss, *Till l'Espiègle* suivis du *Sacre du printemps* de Stravinski.

Samedi 16 mars – 20h – Temps fort Saxophone

A l'occasion de ce temps fort autour du saxophone, l'orchestre et David Reiland invitent le soliste Vincent David dans la *Rhapsodie* de Debussy et *Scaramouche* de Darius Milhaud. En complément la suite *Appalachian Spring* de Copland et un hommage aux musiques de film de John Williams.

Vendredi 19 avril – 20h – Mozart, Haydn, Chaminade, Schumann

Sous la direction de David Reiland, ce programme met en vedette dans Haydn la jeune violoncelliste Astrig Siranossian, invitée pour la première fois à l'orchestre. Outre la *Première Symphonie* de Schumann, le concert donnera à entendre le *Concertino pour flûte* de Cécile Chaminade, avec la flûte solo de l'orchestre Claire Le Boulanger. L'orchestre a enregistré l'œuvre récemment pour le Palazzetto Bru Zane pour un coffret consacré aux compositrices du XIX^{ème} siècle.

Vendredi 17 mai – 20h – Soirée cubaine

Dans le cadre de Passages Transfestival 2024

La Cité musicale-Metz est partenaire de Passages Transfestival et programme plusieurs concerts et spectacles dans ce cadre. Pour illustrer la thématique 2024 autour des îles, l'Orchestre national de Metz Grand Est a choisi de porter son regard sur Cuba. Le chef Miquel Ortega et la pianiste Yeol Eum Son proposeront des œuvres de Gershwin, Copland, José White Lafitte, Chávez et Márquez.

Vendredi 14 juin – 20h – La 9^{ème} de Beethoven

Sous la baguette de David Reiland, la saison 23-24 se conclut par la *Neuvième Symphonie* de Beethoven dont on fête en 2024 les deux cents ans de la création (créée le 7 mai 1824 à Vienne). L'occasion de rassembler le Chœur de la radio flamande, le chœur de l'Opéra-Théâtre de l'Eurométropole de Metz et le Choeur Spirito de Lyon.

En première partie sera créée la nouvelle pièce de Florent Caron Darras, commande de l'Orchestre national de Metz Grand Est, en clôture de sa résidence de deux saisons à la Cité musicale-Metz.

Les apéros-concerts

L'Orchestre national de Metz Grand Est poursuit également sa série d'apéro-concerts, concerts d'une heure sans entracte autour d'un ou plusieurs chefs d'œuvre du répertoire symphonique, suivis d'un moment convivial avec les artistes dans le hall de l'Arsenal.

Dimanche 14 avril – 18h – Les Quatre Saisons de Vivaldi

Pour cet apéro-concert, l'orchestre retrouve Théotime Langlois de Swarte qui a été en résidence à la Cité musicale-Metz en 22/23. Il dirigera du violon les *Quatre Saisons* ainsi que d'autres œuvres de Vivaldi.

Une deuxième date sera proposée sur l'automne 2024.

Saison 2024/25

Vendredi 13 septembre – 20h – Concert d'ouverture de saison 24/25

Pour ouvrir la saison 23/24, David Reiland invite Benjamin Grosvenor dans le *Concerto pour piano* en sol de Ravel. En ouverture, *La Péri* de Dukas puis en deuxième partie *Petrouchka* de Stravinski.

Vendredi 11 octobre – 20h – Elgar/ Tchaïkovski

L'orchestre retrouve une deuxième fois cette année Lionel Bringuier, cette fois dans la *4^{ème} Symphonie* de Tchaïkovski et dans le *Concerto pour violoncelle* d'Elgar, sous les doigts de Victor Julien Laferrière.

Vendredi 29 novembre – 20h – Dutilleux/Ravel/Debussy

Une soirée musique française sous la direction de David Reiland, avec Edgar Moreau dans *Tout un monde lointain* de Dutilleux. En complément, *La Valse* de Ravel et *La Mer* de Debussy.

Samedi 06 décembre – 20h00 – Khachaturian/Dvorak

Dans le cadre du focus « Arménie »

Afin de mettre en lumière le patrimoine musical arménien et de soutenir sa scène artistique, la Cité musicale-Metz consacrera un focus à ce pays du 6 au 15 décembre 2024.

L'orchestre réinvite le chef Jiri Rozen dans des œuvres du compositeur d'origine arménienne Khachaturian (dont son *Concerto pour violon*) et la *6^{ème} Symphonie* de Dvorak.

Vendredi 27, samedi 28 – 20h & dimanche 29 décembre – 16h – Concerts du Nouvel an

L'Orchestre national de Metz Grand Est et son directeur musical poursuivent la tradition des concerts du Nouvel an, plébiscitée par le public, à Metz comme en diffusion en région.

2. La saison jeune public et familles dans les salles de la Cité musicale

En 2024, la Cité musicale-Metz proposera la 5^{ème} édition du festival jeune public « **Show devant les enfants** » pendant les vacances de la Toussaint.

Un concert dessiné par Amandine Meyer autour du *Festin de l'araignée* de Roussel et de *Pulcinella* de Stravinski est programmé les vendredi 25 et samedi 26 octobre dans la Grande salle de l'Arsenal. Il s'agit d'une collaboration avec l'Opéra national de Lorraine.

Outre ce temps fort, l'Orchestre proposera trois programmes symphoniques conçus spécifiquement pour le jeune public :

- ***Les Animaux magiques*** : un conte symphonique destiné aux 3 à 6 ans, dirigé et composé par Rémi Studer, avec Claire Cahen en tant que récitante. 8 séances scolaires seront proposées les 8 et 9 février 2023 au Studio du gouverneur et deux séances en famille le samedi 10 février.
- ***Concert commenté Le Sacre du printemps*** : concert d'une heure à destination des scolaires (cycle 4 et lycées) le jeudi 22 février avec la médiatrice Camille Villanove
- ***Concerts commentés Copland / Williams*** : concerts d'une heure à destination des scolaires (cycle 4 et lycées) les mardi 12 mars et jeudi 14 mars, avec la médiation de Romain Frati.

D'autres programmes du soir seront adaptés en séances scolaires à l'automne 2024

15 séances sont d'ores et déjà programmées dont 11 pour les scolaires et 4 à destination des familles.

3. A l'Opéra Théâtre de l'Eurométropole de Metz

L'ONM participera en 2024 à six productions lyriques et chorégraphiques, pour 20 représentations :

Hébron de Christian Carrara

Deux représentations les 2 et 4 février

Sous la direction de Arthur Fagen

Mise en scène Paul-Emile Fourny

Salomé de Richard Strauss

Trois représentations les 5, 7 et 9 avril

Sous la direction de Lena-Lisa Wüstendörfer

Mise en scène Joël Lauwers

L'Amour sorcier/La Vida breve de Manuel de Falla

Trois représentations les 2, 4 et 6 juin

Sous la direction de José Miguel Pérez-Sierra

Mise en scène Paul-Emile Fourny

La Rondine de Giacomo Puccini

Deux représentations les 4 et 6 octobre

Sous la direction de José Miguel Pérez-Sierra

Tosca de Giacomo Puccini

Quatre représentations les 15, 17, 19 et 21 novembre

Sous la direction de Nir Kabaretti

Le Chanteur de Mexico de Francis Lopez

Six représentations les 20, 21, 22, 26 et 31 décembre (+ 1^{er} janvier)

Sous la direction de Victor Rouanet

4. **Les concerts et activités en région Grand Est**

La présence de l'Orchestre national de Metz Grand Est sur le territoire de la Région se déploie à travers la diffusion de ses concerts (symphonique et musique de chambre) mais aussi par la mise en œuvre d'actions d'éducation artistique et culturelle (cf point 8).

L'Orchestre national de Metz Grand Est a développé un large réseau de partenaires diffuseurs : scènes nationales, théâtre de villes, festivals, associations, etc. D'autre part, depuis 2021, l'orchestre met en œuvre des conventions pluriannuelles de partenariat avec des communes ou intercommunalités qui permettent de construire des actions dans la durée et de s'inscrire plus durablement sur ces territoires. Après Val de Briey, Talange, Pont-à-Mousson, une nouvelle convention a été signée en octobre 2023 avec la Communauté d'agglomération du Grand Saint-Dizier et des discussions sont en cours avec la ville de Sarreguemines.

L'année 2024 débutera avec une tournée de 7 concerts, sur deux semaines, reprenant le programme du Nouvel An, sous la direction de David Reiland et Dylan Corlay : Bitche (4 janvier – nouvelle collaboration), Hombourg-Haut (6 janvier), Thaon-les-Vosges (7 janvier), Longeville-les-Metz (12 janvier), Dieuze (13 janvier aux Salines royales), Mancieulles (14 janvier), Montigny-les-Metz (15 janvier).

Une deuxième tournée de 5 concerts dont 3 en Région Grand Est est programmée en mars avec le programme Debussy/Milhaud/Williams sous la direction de David Reiland avec Vincent David au saxophone : Thaon-les-Vosges (17 mars), Epernay (21 mars au Salmanazar – nouvelle collaboration), Pont-à-Mousson (22 mars - Espace Montrichard).

Le 12 avril, l'orchestre se produira à Sarrebourg pour deux concerts : un scolaire l'après-midi et un concert le soir autour des Quatre saisons de Vivaldi avec Timothée Langlois de Swarte.

Un concert est en cours de discussion avec la ville de Saint-Mihiel pour le 20 avril (direction David Reiland avec la violoncelliste Astrig Siranossian dsans Haydn/Chaminade/Schumann).

Le 18 mai, l'Orchestre se produira aux Fuseaux à Saint-Dizier, en doublant le programme cubain proposé à l'Arsenal le 17 mai dans le cadre du festival Passages. Ce concert s'inscrit dans le cadre de la convention de partenariat triennale avec la Communauté d'agglomération du Grand Saint-Dizier.

Le 22 juin, l'orchestre se produira dans le cadre du Festival Musiques au Mirabelles à Hattonchâtel dans la Meuse (nouvelle collaboration).

Il retrouvera également le festival des abbayes en Lorraine et les Flâneries musicales de Reims (6 juillet).

En septembre 2023, l'Orchestre retrouvera le Festival de Fénétrange.

18 concerts symphoniques sont ainsi d'ores et déjà programmés en région sur la première partie de l'année 2024. D'autres dates sur l'automne, en cours de définition, viendront compléter ces premiers projets. Une tournée régionale est notamment prévue en octobre 2024.

5. Rayonnement transfrontalier, national et international

6 concerts sont déjà prévus hors de la Région Grand Est dont 3 en France, 2 au niveau transfrontalier et 1 à l'étranger.

En août, l'orchestre retrouvera le Festival de Chaise-Dieu et sa magnifique abbatale pour deux concerts autour du *Requiem* de Mozart, sous la direction de David Reiland avec le Chœur de la radio flamande (28 et 29 août). En septembre, l'orchestre est invité au Festival de Besançon (21 septembre) dans un programme consacré à Markeas, Dvorak et Chostakovitch.

Au niveau transfrontalier, l'Orchestre national de Metz Grand Est et David Reiland se produiront à Namur (19 mars – Grand Manège) et Ettelbruck (23 mars).

Ils retrouveront la salle du Concertgebouw d'Amsterdam le 18 juillet avec le pianiste Louis Schwizgebel dans le *Concerto pour piano n°2* de Saint-Saëns et la *Symphonie n°41 Jupiter* de Mozart.

D'autres dates pourront venir d'ajouter à l'automne 2024, notamment à Namur et Liège.

7. Les enregistrements

Enregistrements discographiques

L'enregistrement du *Concerto pour piano n°2* de Brahms avec Geoffroy Couteau, sous la direction de David Reiland réalisé en avril 2023 pour le label La Dolce Volta sortira à l'automne 2024.

Enregistrements radio

Radio Classique enregistrera le concert du 16 février 2024 à l'Arsenal, consacré au Requiem de Fauré avec Léo Warynski et Les Métaboles.

Les accords d'enregistrement radio pour la deuxième partie de l'année seront discutés ultérieurement.

8. Education artistique, actions de médiation et projets citoyens

8.1. Activités à destination des familles

Outre les concerts et spectacles, les activités proposées aux familles s'adressent aux parents et enfants de tous âges :

- Les **Îles aux bébés** pour les enfants de 3 mois à 3 ans et leurs parents, en lien avec les bibliothèques-médiathèques de Metz (chaque île aux bébés fait intervenir une ou deux conteuses des BMM avec deux musiciens de l'orchestre): samedi 27 janvier, 30 mars, 18 mai dans les BMM et samedi 10 février à la BAM et le 1^{er} juin aux Trinitaires dans le cadre de Trini'Family. D'autres séances seront programmées sur l'automne 24. Cette année, ce format sera également proposé à Saint Dizier dans le cadre de la convention nouvellement signée.
- Ateliers « p'tites oreilles » pour les enfants de 3-6 ans, en préparation au concert Les Animaux Magiques, le 10 février avec 2 ateliers proposés sur une durée de 45 minutes animés par Fabienne Ritz et 2 musiciens de l'orchestre.
- La formule *Kamishibai's en musique* qui permet de faire découvrir les instruments de l'orchestre de manière ludique et poétique à travers cette technique de petit théâtre d'images d'origine japonaise. Il s'agit d'une formule légère qui peut être présentée dans tous types de lieux (sites patrimoniaux,...).
- La formule « concert blind-test » autour des musiques de films et séries d'animation proposée dans le cadre de différents partenariats.
- Une nouvelle formule testée dans le cadre de Show devant les enfants en octobre 2023 : le jeu de piste thématique qui permet de découvrir, en jouant en famille, nos lieux et l'œuvre

présentée (Le petit poucet en 2023). Cette formule sera déclinée pour découvrir nos lieux, l'orchestre et certains concerts programmés.

8.2. Concert pour les étudiants

Après le succès de la première édition du concert étudiant en octobre 2023, l'Orchestre national de Metz Grand Est renouvellera l'initiative à l'automne 2024 avec un concert gratuit d'une heure dans la Grande salle de l'Arsenal, réservé aux étudiants et suivi d'un moment convivial dans le hall et d'un DJ set.

8.3. Structures de la petite enfance

Depuis quelques années, l'Orchestre national de Metz Grand Est tisse de nombreux liens avec les structures de la petite enfance. Ainsi parallèlement à la programmation dans ses salles, des formules légères sont proposées dans les crèches avec des binômes de musiciens, autour de comptines pour les plus petits. Une convention avec l'INECC Mission Voix Lorraine, permet de mettre en œuvre cette formule avec des conteurs-chanteurs. De plus, une convention avec le Centre Départemental de l'Enfance est en cours de construction.

8.4. Pour les scolaires

Pour les scolaires, de la maternelle au lycée, de nombreux projets d'éducation artistique et culturelle sont menés et différentes actions seront renouvelées en 2024 sur l'ensemble du territoire de la Région Grand-Est.

➤ Les parcours découverte

Ces parcours découverte permettent aux enseignants de découvrir l'Orchestre avec 3 rendez-vous, à la carte sur toute la saison. Un parcours type se compose d'une répétition ouverte à la Maison de l'Orchestre à Belletanche, la visite d'une salle de la Cité musicale-Metz (Arsenal, BAM ou Trinitaires) et la venue au concert ou à une répétition générale « augmentée ».

Ces parcours permettent aux enseignants qui ne connaissent pas encore notre structure de tisser un premier lien pour co-construire un projet EAC ensemble l'année suivante.

➤ Les répétitions ouvertes

Découvrir la fabrique du concert en assistant aux différentes étapes de travail de l'orchestre se révèle passionnant pour les élèves. Des classes sont ainsi accueillies régulièrement à la Maison de l'orchestre mais aussi à l'Arsenal pour les répétitions générales.

➤ **Sur le territoire régional**

• **« Entre Orient et Occident » à Val de Briey (Meurthe-et-Moselle)**

Ce projet d'Education Artistique et Culturelle a été construit dans le cadre de la convention triennale signée avec la commune nouvelle de Val de Briey et mené en lien avec le concert que l'Orchestre a donné le 10 novembre 2023 à Mancieulles : le Boléro de Ravel. Le projet a été co-construit avec les conseillers pédagogiques de l'Education Nationale œuvrant sur le territoire. Ce projet sera animé toute l'année par Delphine Froeliger, et un calligraphe. Il concerne les 4 écoles primaires de Val de Briey.

• **Projet d'Americanas à Cuba au sein de la CA du Grand Saint-Dizier (Marne et Haute-Marne)**

Dans le cadre de la convention triennale signée avec la CA du Grand Saint Dizier, 2 ateliers de découverte des instruments animés par les musiciens de l'orchestre vont permettre d'amener les élèves au concert Cuba de l'orchestre programmé dans la salle Les Fuseaux le samedi 18 mai après avoir assisté au concert de musique de chambre Americas en janvier.

• **Projet Carmen avec le Festival Musique aux Mirabelles d'Hattonchâtel (Meuse)**

En préparation au concert que l'ONMGE donnera dans le cadre du festival en juin, plusieurs classes prépareront le chœur des gamins (Avec la garde montante) et viendront chanter avec l'orchestre à la Maison de l'orchestre. Ils assisteront également à une répétition générale au printemps.

Tout au long de l'année, les musiciens de l'Orchestre participeront ponctuellement à des ateliers dans les écoles en présentant leur instrument, en lien avec un programme de répétition et/ou de concert ou avec un projet d'éducation artistique et culturelle.

D'autres projets au long cours seront mis en œuvre à compter de la rentrée 2024.

8.5. La formation et la professionnalisation

Pour les jeunes cheffes et chefs d'orchestre

• **Masterclasses internationales de direction d'orchestre Gabriel Pierné – 5^{ème} édition**

Du 8 au 12 juillet 2024, le directeur musical de l'Orchestre national de Metz Grand Est, David Reiland, proposera 5 jours de classe de maître de direction d'orchestre.

A l'orée de leur carrière, six jeunes chefs et cheffes d'orchestre (3 femmes et 3 hommes) sélectionnés sur dossier bénéficieront d'un temps de travail privilégié avec un orchestre symphonique professionnel au rayonnement international et son directeur artistique.

Ces master-classes font l'objet d'un partenariat avec la Philharmonie de Paris avec l'accueil d'une des lauréates du concours La Maestra ainsi que d'un partenariat avec le Concours de direction d'orchestre de Besançon : Joséphine Korda, demi-finaliste du concours 2023 participera ainsi aux masterclasses 2024.

- **Masterclasses de direction d'orchestre avec les CRR de la Région Grand Est**

Pour la huitième année consécutive, le 8 mars 2024, aura lieu une classe de maître de direction d'orchestre Grand Est avec les classes des conservatoires de Metz, de Reims et Strasbourg. David Reiland guidera et conseillera avec bienveillance et générosité six futurs chefs et cheffes d'orchestre en formation (2 par conservatoire). Sous l'œil de leurs camarades de promotion, les étudiants vont s'exercer en dirigeant l'Orchestre national de Metz Grand Est.

Avec le CRR Gabriel Pierné de Metz

Des discussions sont en cours avec le CRR Gabriel Pierné de Metz pour resserrer les liens avec l'orchestre et permettre aux jeunes instrumentistes se destinant au métier de musicien de se familiariser avec le fonctionnement d'un orchestre symphonique : master-classes, mentorat, participation à une série avec l'orchestre... Plusieurs axes seront développés en ce sens.

Les autres métiers

L'Orchestre national de Metz est également engagé dans la formation aux autres métiers par plusieurs partenariats et par l'accueil d'étudiants en apprentissage

- Partenariat avec l'École supérieure des Arts de Lorraine
L'Orchestre national de Metz accompagne les étudiants du pôle Musique et danse de l'ESAL (Centre de Formation supérieure des Enseignants de la Danse et de la Musique) afin de les former à des interventions en milieu scolaire en lien avec des programmes symphoniques de l'orchestre.
- Collaboration avec le CFA Métiers des Arts de la Scène de Nancy
L'Orchestre national de Metz accueille en 2024 plusieurs apprentis en formation au CFA de Nancy : une apprentie au sein de la régie technique, une au sein du service production et une au sein du service Education et médiation.
- Partenariat avec le Lycée de la communication pour la formation des BTS Métiers de l'Audiovisuel : chaque année, à l'automne, les étudiants des Métiers du son réalisent une captation sonore d'un concert de l'Orchestre à l'Arsenal.

8.6. Les actions citoyennes

La Cité musicale-Metz porte une attention particulière aux personnes qui, pour des raisons sociales, économiques, judiciaires, médicales ou physiques, sont éloignées de l'offre culturelle et musicale.

En partenariat avec différents acteurs, elle met en œuvre des projets et des dispositifs adaptés permettant soit d'accompagner à la venue au concert soit d'amener la musique vers les publics qui ne peuvent y avoir accès.

Musique, Santé et handicap

Outre le concert que l'orchestre donne chaque année au CHR, des interventions au chevet des patients seront poursuivies notamment au cœur du service soins palliatifs de l'hôpital Robert Schuman.

Après avoir bénéficié en 2023 d'une formation effectuée par France Alzheimer, des actions seront menées pour les personnes atteintes de la maladie ainsi que pour les aidants.

Chaque année à l'été et lors des fêtes de fin d'année, les musiciens de l'ONM interviennent en format de deux à trois musiciens dans de nombreux établissements accueillant des personnes âgées dans les villes de Montigny-les Metz, Moulins-Lès-Metz et dans les EHPAD. Ces interventions sont très appréciées des personnes âgées et du personnel soignants et la demande est de plus en plus importante

Culture et Justice

Le partenariat avec le Service pénitentiaire d'insertion de probation de Metz se poursuit avec un concert en 2024 à la Maison d'arrêt de Queuleu. Des ateliers de pratique de pratique artistique seront mis en place à destination des détenus en lien avec ce concert. Parallèlement des accueils en répétition et des rencontres avec les musiciens de l'ONMGE sont organisées pour les jeunes suivis par la Protection Judiciaire de la Jeunesse, partenaire depuis 2021.

Dans le champ social

Enfin, l'Orchestre poursuit ses partenariats avec les associations du Réseau de solidarité de Metz (RESAM) en accueillant au concert ou en répétitions des personnes en situation de précarité ou fragilisées.

Borny, Cité éducative

La Cité musicale-Metz a participé activement au dossier pour la labellisation de Borny comme Cité éducative avec deux projets portés par l'Orchestre national de Metz Grand Est :

- **L'île aux bébés**

Séance conviviale d'environ 30 à 45min, mêlant lectures et musiques. Deux bibliothécaires des Bibliothèques-médiathèques de Metz et deux musiciens de l'Orchestre national de Metz proposent aux enfants âgés de 3 mois à 3 ans, accompagnés de leurs proches, de découvrir des albums jeunesse, des comptines et autres jeux de doigts, en musique. Faciles et ludiques, les formules contées, jouées et chantées peuvent être réutilisées à la maison.

Au cours de l'année 2024, il sera proposé un cycle de 5 matinées par saison, dont 1 à la Bam et 1 à la Bibliothèque Jean Macé, à raison de 2 séances par matinée.

- **Comptines du monde**

Le projet a été co-construction avec l'école des Mésanges, la Cité musicale Metz et le Conseiller pédagogique musique.

L'objectif principal du projet Comptines du Monde est la mise en valeur des différentes langues notamment par la récolte de comptines transmises oralement par les familles mais également par les comptines plus ou moins connues. Ce projet entend ainsi impliquer les parents d'élèves afin de créer du lien et échanger. Il s'agirait ainsi de produire un CD ou autre support à donner aux enfants /une piste audio mettant en valeur des comptines, afin que ce dernier puisse être utilisé lors des siestes et/ou temps calmes. L'ensemble des maternelles de Borny participent à ce projet d'envergure avec l'accompagnement de Delphine Froeliger, intervenante musicienne.

8.7. Démon Metz Moselle III

L'Orchestre national de Metz Grand Est porte le projet Démon en Moselle depuis fin 2016 avec deux cohortes d'enfants qui ont pu participer pendant trois ans.

Le projet se poursuit depuis septembre 2023 avec une nouvelle cohorte de 200 enfants qui vont être engagés dans le projet jusqu'en juin 2026.

Le périmètre géographique du projet pour Démon Metz Moselle III a évolué avec les deux orchestres suivants :

- Démon Metz Moselle Nord compte 7 groupes de 15 enfants issus des communes de Metz (trois groupes), Thionville (deux groupes), la Communauté d'agglomération du Val de Fensch (un groupe à Fameck, un groupe à Uckange)
- Démon Metz Moselle Est compte 6 groupes de 15 enfants issus des communes de Metz (deux groupes), Creutzwald, Hombourg-Haut, Sarreguemines et Sarrebourg.

Le concert de restitution de la première année du projet se tiendra à l'Arsenal le dimanche 9 juin.

Deux jeunes chefs ont été recrutés pour diriger ces deux orchestres : Alizé Léhon (Orchestre Démon Metz Moselle Nord) et Antoine Dutailis (Orchestre Démon Metz Moselle Est). Ils sont tous deux issus de la classe de direction d'orchestre d'Alain Altinoglu au CNSMDP et ont participé aux master-classes de direction d'orchestre Gabriel Pierné de l'ONMGE.

Ils bénéficieront d'un accompagnement spécifique de la Philharmonie de Paris

REÇU EN PREFECTURE

Le 01/12/2023

Application auprès de l'opérateur

99_DE-057-255703795-20231128-CS2811_985-

8.8. Encourager les pratiques amateurs

La Cité musicale-Metz lancera en septembre 2024 un nouveau projet participatif avec des chanteurs, musiciens et danseurs amateurs. Ils travailleront toute la saison à travers des ateliers réguliers afin de présenter le fruit de leur travail pour la fête de la musique, le 21 juin 2025. L'œuvre présentée serait *In C* de Terry Riley dont on fête les 60 ans de la création en 2024. Des musiciens de l'orchestre viendront partager leur expérience auprès des musiciens amateurs.

De ce projet artistique et culturel ambitieux découlent les perspectives pour 2024, tant en matière de recettes que de dépenses.

C) Perspectives et orientations budgétaires pour 2024

1. Les recettes

1.1. Contributions des membres de l'Orchestre national de Metz Grand Est et subventions de fonctionnement

Les contributions de la Ville de Metz, de l'Eurométropole de Metz et de la Région Grand Est sont prévues de manière stable par rapport à 2023 :

- 2 040 000 EUR pour la Ville de Metz (dont 30 000 EUR fléchés sur le projet Dédos)
- 300 000 EUR pour l'Eurométropole de Metz
- 1 845 000 EUR pour la Région Grand Est : comme en 2023, 30 000 EUR de la contribution globale de 1 875 000 EUR est fléchée en investissement.

La subvention de l'Etat (DRAC Grand Est) est également inscrite de manière stable par rapport à 2023 à 1 560 000 EUR.

1.2. Subventions aux projets

Les subventions spécifiques au projet Dédos sont envisagées à hauteur de 438 000 EUR (dont 140 000 EUR de la CAF Moselle, 130 000 de la Philharmonie de Paris, 80 000 EUR du Département de la Moselle, 20 000 EUR de la région Grand Est, 20 000 EUR de la Préfecture de Moselle et 48 000 EUR des communes et intercommunalités portant les groupes – hors Metz dont la quote-part pour les 5 groupes est intégrée à la contribution globale de la ville).

Concernant les autres aides spécifiques aux projets, elles sont envisagées à hauteur de 30 000 EUR et concernent essentiellement des projets d'éducation artistique et culturelle.

1.3. Le développement des ressources propres

- les recettes de billetterie et de contrats de cession

En ce qui concerne les recettes de billetterie et de cession, elles sont envisagées de manière ambitieuse en augmentation à 912 625 EUR contre 760 000 EUR au BP 2023 :

- Les recettes de billetterie sont envisagées à hauteur de 398 500 EUR pour 2024 contre 435 000 EUR pour 2023 en raison d'un nombre moins important de concerts à l'Arsenal. En effet, sur l'année calendaire 2024, l'orchestre participera à 6 productions à l'Opéra Théâtre contre 4 en 2023.
- Les recettes de cession sont prévues en forte augmentation par rapport au BP 2023 (514 125 EUR vs. 325 000 EUR), en raison d'un nombre plus important de concerts en diffusion dont quelques gros projets (*Requiem* de Mozart au festival de la Chaise-Dieu, concert au festival de Besançon, etc.).

- le mécénat

L'Orchestre national de Metz devrait continuer à être soutenu par ses mécènes fidèles (UEM, SMSAS, Véolia, Crédit Mutuel). Un nouveau mécénat a été signé en 2023 (GD Constructions). Les recettes de mécénat sont attendues à hauteur de 100 000 EUR en 2023.

- les autres produits d'activité annexes

Cette ligne concerne notamment les remboursements de frais (frais techniques, musiciens supplémentaires et complémentaires) liés à la participation aux productions de l'Opéra Théâtre de l'Eurométropole de Metz et est estimée à hauteur de 47 385 EUR.

1.4. Recettes non récurrentes

Le montant des refacturations à l'EPCC Metz en Scènes de personnel mutualisé dans le cadre de la Cité musicale-Metz est prévu à 82 087 EUR pour 2024 (32 000 EUR en 2023), en raison du portage par le Syndicat mixte du contrat du nouvel Administrateur de la Cité musicale-Metz (contrat précédemment porté par l'EPCC).

2. Les dépenses

2.1. Les dépenses courantes de fonctionnement

- les frais généraux

Les frais de fonctionnement courants devraient s'établir à 423 335 EUR, en diminution par rapport au BP 2023. L'enveloppe allouée aux frais généraux est à la baisse en raison du transfert d'un

montant d'environ 10 000 EUR relatif aux formations vers le budget Masse Salariale permanente. De plus, la baisse est également justifiée par le transfert d'un montant de 30 000 EUR de la subvention de fonctionnement accordée par la Région Grand Est au profit de la section d'investissement. Ces frais sont en grande partie récurrents mais il est à noter une importante augmentation des dépenses d'énergie (Electricité / Chauffage urbain) d'environ 25% par rapport à 2023.

Il faut également mentionner le budget alloué au loyer et charges locatives de la Maison de l'Orchestre à hauteur d'environ 50 000 EUR pour l'année 2024.

A noter enfin que ces frais de fonctionnement courants incluent également 110 000 EUR de frais de communication ainsi que des frais exceptionnels liés à la reconduction d'une étude sur les publics similaire à celle réalisée en 2019 (mutualisée au sein de la Cité musicale) et supportés par l'Orchestre national de Metz Grand Est à hauteur d'un tiers du montant total soit 8 335 EUR

- les dépenses de personnel

Conscient de ses responsabilités, l'Orchestre national de Metz Grand Est accorde une attention particulière à la maîtrise de ses dépenses de personnel qui représentent une part essentielle de son budget.

Pour 2024, elles devraient s'établir à environ 5 543 289 EUR. Cette prévision intègre une équipe administrative au complet avec le recrutement d'un Administrateur (prise de fonction début janvier 2024 / le poste était vacant depuis mai 2023) et d'une Administratrice adjointe / d'un Administrateur adjoint (mutualisé à 50% avec l'EPCC Metz en Scènes), poste vacant depuis mars 2022. Elle intègre également, une hypothèse pour les musiciens de 100% de postes pourvus.

De plus, les dépenses de personnel intègrent notamment l'impact annuel de la hausse de 5 points de l'indice majoré à compter du 1er janvier 2024 ainsi que l'augmentation de l'indemnité de Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA) estimée à 130 000 EUR pour l'année 2024. Elles intègrent aussi une revalorisation des tickets restaurant à 6€ (contre 5€ aujourd'hui).

A noter qu'il faut déduire de ce montant 82 087 EUR de refacturations à l'EPCC Metz en Scènes correspondant aux personnes mutualisées dans le cadre de la Cité musicale-Metz.

Pour 2024, le montant net des dépenses de personnel devrait s'élever à 5 461 202 EUR (vs. 5 390 391 pour 2023) soit une augmentation d'environ 1.3%.

2.2. Les dépenses de production

La volonté de maîtriser et rationaliser les dépenses de production, qu'il s'agisse des frais logistiques, de transport, de la négociation des cachets des artistes ou du nombre de musiciens supplémentaires, est une préoccupation constante des équipes de l'orchestre

Compte-tenu des projets actuellement confirmés ou à l'étude, les dépenses de programmation artistique et culturelle devraient atteindre 1 616 227 EUR :

- 1 058 227 EUR de frais de production, rémunération des artistes invités et des musiciens supplémentaires.
- Une légère augmentation du budget consacré aux activités d'éducation et de médiation vs. le BP 2023, à hauteur de 70 000 EUR.
- Un budget Démonos de 488 000 EUR, entièrement financé par des subventions et des apports en mécénat spécifiques.

En conclusion, les perspectives 2024 ainsi définies ne permettent pas d'équilibrer le budget et aboutissent à un résultat déficitaire de 177 753 EUR.

3. Le budget d'investissement

3.1 Travaux de maintenance du bâtiment de la Maison de l'Orchestre

Le Syndicat mixte de l'Orchestre national de Metz Grand Est a reçu une subvention de 20 000€ de la ville de Metz en 2023.

Une augmentation de cette enveloppe à hauteur de 30 000€ a été sollicitée pour 2024.

3.2 Renouvellement du parc instrumental

Le parc instrumental de l'Orchestre national de Metz Grand Est nécessite plusieurs renouvellements urgents. Pour rappel, les budgets d'investissement 2022 et 2023 ont permis l'acquisition d'un nouveau contrebasson grâce à une subvention exceptionnelle de la Ville de Metz de 43 468.50 EUR. De plus, une subvention exceptionnelle de 15 000 EUR accordée par l'Eurométropole de Metz fin 2023 a permis de renouveler une partie des percussions de l'orchestre, d'acquérir des supports permettant de jouer ces instruments et des moyens de protection et de transport pour qu'ils puissent durer dans le temps.

Pour les trois années à venir, il serait souhaitable que les partenaires publics de l'Orchestre puissent dégager des dotations exceptionnelles en investissement afin de pouvoir procéder au renouvellement de la harpe et du célesta (montants estimés respectivement à 40 000 EUR et 45 000 EUR).

3.3 Equipement

Une enveloppe de 30 000 EUR est inscrite au budget, correspondant au transfert en investissement d'une quote-part de la contribution totale de la région Grand Est. Elle permettra de faire face à des dépenses d'équipement (informatique, réseau, mobilier, partitions, divers

matériels pour le parc instrumental, etc.) ainsi qu'au changement de logiciel pour le planning de l'orchestre rendu obligatoire suite à la future interruption des activités de StudioRegie en 2024.

Il est donc proposé aux membres du Comité Syndical de l'Orchestre national de Metz Grand Est d'adopter la délibération suivante :

Vu le Code général des Collectivités territoriales,
Vu les statuts du Syndicat Mixte de l'Orchestre national de Metz Grand Est,

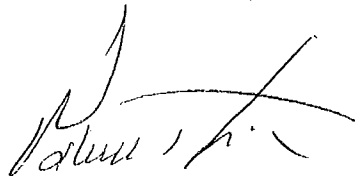
Le Comité Syndical,

PREND ACTE

Du fait que le débat d'orientation budgétaire s'est tenu pour l'exercice 2024.

Fait à Metz, le 28 novembre 2023

Le Président du Comité Syndical



Patrick THIL

Adjoint au Maire de Metz à la culture et aux cultes
Conseiller délégué aux établissements culturels de
l'Eurométropole de Metz
Conseiller départemental de la Moselle

Délibération n°986 : Décision modificative n°4 – Exercice 2023

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits entre les différents chapitres du budget principal.

De manière globale, il est proposé au Comité Syndical d'adopter un budget modifié à 8 493 802.44 € côté recettes et 7 771 558.78€ côté dépenses.

Les membres du Comité Syndical trouveront ci-après les explications au titre de cette décision modificative.

RECETTES					
CHAP.	LIBELLE	BP 2023	BP + DM n°1 & 2 & 3	DM n°4	BP + DM n°1 & 2 & 3 & 4
013-64	Atténuation de dépenses	30 000,00	30 000,00		30 000,00
70	Ressources propres	807 000,00	807 000,00		807 000,00
74	Subventions	6 190 048,00	6 190 048,00	30 000,00	6 220 048,00
75	Autres recettes de gestion courante	128 000,00	128 000,00		128 000,00
77	Recettes exceptionnelles		-		-
			-		-
78	Reprise sur provisions risques et charges	195 955,00	217 259,00	91 549,00	308 808,00
			-		-
042 R- 777	Opérations d'ordre de transfert (amortissements)	5 500,00	5 500,00		5 500,00
042 R-6037	Opérations d'ordre de transfert (stocks)		-		-
002	Résultat de fonctionnement reporté		768 405,89		768 405,89
	TOTAL FONCTIONNEMENT	7 356 503,00	8 146 212,89	121 549,00	8 267 761,89
040 R-28	Opération d'ordre de transfert (amortissements)	34 500,00	34 500,00		34 500,00
131	Subv. d'investissement	55 000,00	95 216,00	23 468,50	118 684,50
131 - Report	Subv. d'investissement - Report			35 000,00	35 000,00
021	Autofinancement		11 304,00		11 304,00
27	Autres immobilisations financières	3 000,00	3 000,00		3 000,00
001	Solde d'exécution de la section d'invest		23 552,05		23 552,05
	TOTAL INVESTISSEMENT	92 500,00	167 572,05	58 468,50	226 040,55
	TOTAL GENERAL	7 449 003,00	8 313 784,94	180 017,50	8 493 802,44

DEPENSES					
CHAP.	LIBELLE	BP 2023	BP + DM n°1 & 2 & 3	DM n°4	BP + DM n°1 & 2 & 3 & 4
011	Charges � caract�re g�n�ral	985 678,00	985 678,00	330 000,00	1 315 678,00
012	Charges de personnel	6 330 975,00	6 330 975,00	- 300 000,00	6 030 975,00
65	Autres charges	4 450,00	4 450,00	91 549,00	95 999,00
66	Charges financi�res	400,00	400,00		400,00
67	Charges exceptionnelles	500,00	500,00		500,00
68	Provision pour risques et charges		79 714,28		79 714,28
69	Impots sur les b�n�fices				
042 D - 68	Op�rations d'ordre de transfert (amortissements)	34 500,00	34 500,00		34 500,00
042 D - 6037	Op�rations d'ordre de transfert (stocks)	-	-		-
022	D�penses impr�vus				
23	Autofinancement		11 304,00		11 304,00
	TOTAL FONCTIONNEMENT	7 356 503,00	7 447 521,28	121 549,00	7 569 070,28
040 D-139	Quote part de subvention (amortissements)	5 500,00	5 500,00		5 500,00
20	Immobilisations incorporelles	5 000,00	30 000,00		30 000,00
21	Immobilisations corporelles	79 000,00	105 520,00	15 000,00	120 520,00
21 - Report	Immobilisations corporelles			43 468,50	43 468,50
27	Autres immobilisations financi�res	3 000,00	3 000,00		3 000,00
001	Solde d'ex�cution de la section d'investissement report�				
	TOTAL INVESTISSEMENT	92 500,00	144 020,00	58 468,50	202 488,50
	TOTAL GENERAL	7 449 003,00	7 591 541,28	180 017,50	7 771 558,78

En section de fonctionnement :

Au titre des recettes :

Chapitre 74 : ce chapitre int gre la subvention d'un montant de 30 000  accord e par la DRAC Grand Est au titre d'une aide exceptionnelle aux structures culturelles labellis es pour pallier   la hausse g n ralis e des co ts de l' nergie.

Chapitre 78 : ce chapitre int gre la reprise sur provision concernant le reversement de la dotation au titre du « filet inflation » re ue fin 2022.

Au titre des d penses :

Chapitre 011 : ce chapitre int gre le budget suppl mentaire sur les lignes budg taires d' nergie allou  en contrepartie de l'aide exceptionnelle de la DRAC Grand Est. Le chapitre est revu   la hausse de 330 000 EUR en raison de charges suppl mentaires li es aux activit s artistiques et culturelles de l'orchestre et aux moyens g n raux.

Chapitre 012 : Le chapitre est revu   la baisse de 300 000 EUR en raison d' conomies conjoncturelles sur la masse salariale, dues   des postes permanents vacants sur l'ann e 2023 (plusieurs postes de musiciens, poste d'administratrice/administrateur et d'administratrice adjointe /administrateur adjoint).

Chapitre 65 : ce chapitre intègre le reversement de la dotation au titre du « filet inflation » reçue fin 2022 et pour laquelle l'Orchestre national de Metz Grand Est n'est plus éligible selon le décret n°2022-1314 du 13 octobre 2022 et l'arrêté du 13 octobre 2023.

En section d'investissement :

Au titre des recettes :

Les recettes d'investissement intègrent la subvention d'investissement de 15 000 € accordée par l'Eurométropole de Metz et également le report en investissement 2022 de 35 000€ concernant la subvention accordée par la Ville de Metz pour l'acquisition du contrebasson subventionné finalement à hauteur du montant HT soit 43 468.50€ (chapitre 131 augmentait de la différence soit 8 468.50€)

Au titre des dépenses :

Chapitre 21 : ce chapitre intègre le budget supplémentaire alloué en contrepartie de la subvention accordée par l'Eurométropole de Metz afin de renouveler une partie des percussions de l'orchestre, d'acquérir des supports permettant de jouer ces instruments et des moyens de protection et de transport pour qu'ils puissent durer dans le temps.

Il intègre également le report de dépenses d'investissement 2022 à hauteur de 43 468.50€ correspondant à l'acquisition du contrebasson.

Le Comité Syndical entendu dans sa séance du 28 novembre 2023.

APPROUVE

La décision modificative n°4 conformément aux tableaux ci-dessus.

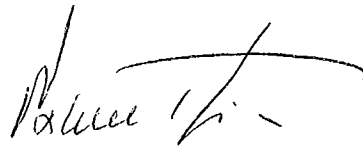
Nombre de votants : 9

Pour : 9

Contre : /

Abstention : /

Fait à Metz, le 28 novembre 2023
Le Président du Comité syndical



Patrick THIL

*Adjoint au Maire de Metz à la culture et aux cultes
Conseiller délégué aux établissements culturels de
l'Eurométropole de Metz
Conseiller départemental de la Moselle*

Délibération n° 987 : Reconduction pour un an de la convention de Cession-escompte de créances auprès de la Société Compagnie Générale d'affacturage – Société Générale.

- Vu les articles 7 et suivants, 8 et suivants, 9 et suivants des statuts du Syndicat Mixte de l'Orchestre National de Metz du 13 août 2019,

- Vu la convention de Cession-Escompte de créances – CGA Associations n° 107541001 du 15 janvier 2013 et son avenant du 25 novembre 2014,

Comme chaque année, il est opportun de recourir à une ouverture de Crédit de Trésorerie, d'un montant de 900 000 € pour 2024.

Dans cette optique, il est proposé au Comité Syndical de reconduire pour un an la convention passée avec la Compagnie Générale d'Affacturage – Société Générale.

Le Comité Syndical entendu dans sa séance du 28 novembre 2023 :

DECIDE

- de reconduire pour un an la convention passée avec la Compagnie Générale d'Affacturage n° 107541001 du 15 janvier 2013 et son avenant du 25 novembre 2015 dont sont rappelées les principales caractéristiques ci-dessous,

Montant de l'avance..... 900 000,00 €

Forme.....Convention de cession-escompte de créances

Cession de créance concernée.....Subvention 2024 Région Grand Est et/ou Ville de Metz

Durée.....12 mois

Index des tirages.....Taux CGA majoré de 2,50 % l'an, sur les tirages effectués, au prorata de leur durée, intérêts calculés et facturés mensuellement.
Le taux CGA étant la moyenne des taux EURIBOR 3 mois côtés de la période allant du dernier jour ouvré en France du mois précédent jusqu'à l'avant-dernier jour ouvré en France du mois en cours.

1

Commission de service forfaitaire

Il s'agit d'une rémunération forfaitaire annuelle de service à CGA d'un montant de 2 500 € ht.

Frais de gestion.....

Bordereaux de cessions gratuits, dans la limite de un par mois, puis 30 € hors taxes par bordereau supplémentaire.

Demandes de décaissement des fonds disponibles gratuites dans la limite de une par mois, puis 10 € hors taxes sur la période de référence.

Remboursement forfaitaire des frais de port par courrier recommandé : 6,50 € hors taxe par courrier.

- d'autoriser son Président, Monsieur Patrick THIL, à reconduire la convention d'ouverture de crédit et à signer tout document s'y rapportant, dont ses éventuels avenants.

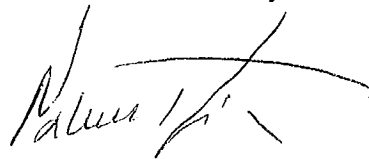
Nombre de votants : 9

Pour : 9

Contre : /

Abstention : /

Fait à Metz, le 28 novembre 2023
Le Président du Comité Syndical



Patrick THIL

*Adjoint au Maire de Metz à la culture et aux cultes
Conseiller délégué aux établissements culturels
de l'Eurométropole de Metz
Conseiller départemental de la Moselle*

D lib ration n  988 : Modification du taux de prise en charge des frais de transport en commun domicile-lieu de travail

Le d cret n 2023-812 du 21 ao t 2023 a relev    75% le niveau de la participation des employeurs sur les abonnements souscrits par les agents publics   un service de transports collectifs ou   un service public de location de v los. Cette prise en charge  tait de 50 % jusqu'  pr sent. La mesure entre en vigueur le 1er septembre 2023 et s'applique pour les d placements effectu s   partir de cette date.

Les collectivit s territoriales et leurs  tablissements publics doivent assurer une prise en charge partielle du prix des titres d'abonnement souscrits par leur personnel pour les d placements effectu s, au moyen de transports publics ou de services publics de location de v los, entre leur r sidence habituelle et leur lieu de travail.

Les agents concern s sont les fonctionnaires stagiaires et titulaires   temps complet,   temps partiel ou   temps non complet et les agents non titulaires de droit public.

La prise en charge ne b n ficie pas aux agents :

- qui per oivent des indemnit s repr sentatives de frais pour les d placements entre leur r sidence habituelle et leur lieu de travail,
- qui ont un logement de fonction et qui n'engagent aucun frais pour se rendre au travail,
- qui b n ficient d'un v hicule de fonction,
- qui b n ficient d'un transport collectif gratuit entre domicile et lieu de travail,
- qui sont transport s gratuitement par leur employeur,
- qui b n ficient pour le m me trajet d'une prise en charge au titre des frais de d placement temporaire,
- qui per oivent l'allocation sp ciale pr vue pour les agents qui, en service en Ile-de-France, ne peuvent utiliser les transports en commun en raison de leur handicap.

La prise en charge est suspendue durant les p riodes suivantes :

- cong  de maladie, de longue maladie, de grave maladie, de longue dur e,
- cong  de maternit , de paternit , d'adoption,
- cong  de pr sence parentale,
- cong  de formation professionnelle, de formation syndicale,
- cong  de solidarit  familiale (accompagnement d'une personne en fin de vie),
- cong  pris au titre du compte  pargne-temps,
- cong s bonifi s.

La prise en charge est cependant maintenue jusqu'  la fin du mois au cours duquel d bute le cong . Par ailleurs, lorsque la reprise du service a lieu au cours d'un mois ult rieur, la prise en charge est effectu e pour ce mois entier. Il y a donc suspension de la prise en charge uniquement lorsque ces p riodes de cong  couvrent int gralement un mois calendaire.

La prise en charge porte sur les abonnements suivants :

- abonnements multimodaux   nombre de voyages illimit  ainsi que les cartes et abonnements annuels, mensuels ou hebdomadaires ou   renouvellement tacite   nombre de voyages illimit s ou limit s d livr s par la RATP, la SNCF, les entreprises de l'Organisation professionnelle des transports d'Ile-de-France ainsi que par les entreprises de transport public, les r gies et les autres services de transports organis s par l'Etat et les collectivit s territoriales,
- abonnements   un service public de location de v los.

La prise en charge partielle des deux types d'abonnements indiqu s ci-dessus n'est pas cumulable lorsqu'elle a pour objet de couvrir les m mes trajets.

A compter du 1er septembre 2023, la prise en charge correspond aux trois quarts du prix de l'abonnement, dans les limites et conditions suivantes :

- elle ne peut d passer un plafond correspondant au tarif de l'abonnement annuel permettant d'effectuer le trajet maximum   l'int rieur de la zone de comp tence de l'autorit  organisatrice des transports de la r gion Ile-de-France apr s application d'un coefficient multiplicateur  gal   1,25,
- elle se fait sur la base du tarif le plus  conomique,
- le trajet couvert est celui effectu  dans le temps le plus court entre la r sidence habituelle la plus proche du lieu de travail et le lieu de travail.

Le montant correspondant   la prise en charge est vers  mensuellement, m me si le titre est annuel.

L'agent doit pr senter les justificatifs de transport, qui doivent  tre conformes et valides ; tout changement de situation doit  tre signal .

A titre d'information, au 1er janvier 2023, le plafond de remboursement  quivaut   96,36   par mois et  voluera en fonction des tarifs du syndicat des transports d'Ile-de-France.

La prise en charge correspondant   la participation obligatoire de l'employeur n'est pas assujettie   l'imp t sur le revenu. En mati re de cotisations sociales, il y a exon ration sur la prise en charge partielle obligatoire.

Pour les agents qui occupent un ou plusieurs emplois   temps non complet ou qui effectuent leur service   temps partiel :

- si leur dur e de travail est au moins  gale   la moiti  de la dur e l gale : le montant de la prise en charge n'est pas diminu ,
- si leur dur e de travail est inf rieure   la moiti  de la dur e l gale : le montant de la prise en charge est divis  par deux.

Pour les agents ayant un seul employeur mais plusieurs lieux de travail :

Ils b n ficient de la prise en charge du ou des titres de transport pour l'ensemble des d placements entre leur r sidence habituelle et leurs diff rents lieux de travail.

Pour les agents ayant plusieurs employeurs publics :

- si l'agent a besoin de titres d'abonnement diff rents, chaque employeur assure la prise en charge du ou des titres n cessaires pour le d placement entre la r sidence habituelle et le ou les lieux de travail qui le concernent,
- si l'agent utilise le m me titre d'abonnement, le montant de la prise en charge est d termin  en fonction du total cumul  des heures travaill es, puis r parti entre employeurs au prorata du temps travaill  pour chacun.

- Vu les articles 7.5, 8, et 9 des statuts du Syndicat Mixte de l'Orchestre national de Metz Grand Est,
- Vu la loi n  84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives   la fonction publique territoriale,
- Vu le d cret n 88-145 du 15 f vrier 1988 relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,
- Vu le code g n ral de la fonction publique, notamment son article L. 723-1,
- Vu le code des transports, notamment son article L. 1221-3,
- Vu le d cret n 2010-676 du 21 juin 2010 instituant une prise en charge partielle du prix des titres d'abonnement correspondant aux d placements effectu s par les agents publics entre leur r sidence habituelle et leur lieu de travail (JO du 22.06.10),
- Vu le d cret n 2023-812 du 21 ao t 2023 modifiant le taux de prise en charge partielle du prix des titres d'abonnement correspondant aux d placements effectu s par les agents publics entre leur r sidence habituelle et leur lieu de travail.

Le Comité Syndical, entendu dans sa séance du 28 novembre 2023,

DECIDE

- D'appliquer à compter du 1^{er} septembre 2023, conformément au décret du 21 août 2023, la prise en charge à hauteur de 75% du prix des abonnements multimodaux à nombre de voyages illimité ainsi que les cartes et abonnements annuels, mensuels ou hebdomadaires ou à renouvellement tacite à nombre de voyages illimités ou limités délivrés par la SNCF, par les entreprises de transport public, les régies et les autres services de transports organisés par l'Etat et les collectivités territoriales, ainsi que les abonnements à un service public de location de vélos.

Nombre de votants : 9

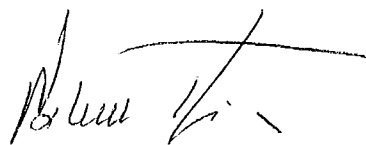
Pour : 9

Contre : /

Abstention : /

Fait à Metz, le 28 novembre 2023

Le Président du Comité Syndical



Patrick THIL

Adjoint au Maire de Metz à la culture et aux cultes

Conseiller délégué aux établissements culturels de l'Eurométropole de Metz

Conseiller départemental de la Moselle

Délibération n° 989 : Création du poste de Directeur/directrice artistique

Dans le contexte du départ prochain à la retraite de la directrice artistique de l'Arsenal et de la fin du deuxième mandat du directeur musical de l'Orchestre national de Metz Grand Est, une réflexion a été menée sur la réorganisation de la direction artistique de la Cité musicale-Metz en concertation avec l'ensemble des services.

Afin d'accroître les synergies et la coordination artistique entre l'Orchestre national de Metz Grand Est et Metz en Scènes, les deux établissements ont décidé de se doter d'une direction artistique commune et de recruter un directeur ou une directrice artistique qui pilotera la programmation des concerts et spectacles pour l'ensemble de la Cité musicale-Metz, dans le respect du projet artistique et culturel global porté par la Directrice générale.

Il est ainsi proposé de créer un poste de Directeur / Directrice artistique, au sein du Syndicat mixte de l'Orchestre national de Metz Grand Est, à temps complet.

Dans le cadre de la Cité musicale-Metz, l'objectif est que ce poste soit partagé au moyen d'une mise à disposition, à temps partiel, auprès de l'établissement qui n'assurera pas le portage juridique du contrat, par le biais d'une convention qui devra être soumise au vote du Comité syndical.

Missions :

Sous l'autorité de la Directrice générale et en étroite relation avec le Directeur musical/chef principal de l'Orchestre national de Metz Grand Est, le/la Directeur / Directrice artistique assure avec son équipe la programmation des concerts, spectacles et expositions de l'ensemble des entités de la Cité musicale-Metz et coordonne les activités artistiques, dans le respect du projet artistique et culturel global.

Membre du comité de direction, le/la Directeur / Directrice artistique est un conseil clé auprès de la direction générale et participe pleinement à la définition de la stratégie globale des activités de la Cité musicale-Metz.

Sans que cette liste soit limitative, les missions du/de la Directeur / Directrice artistique sont les suivantes :

Programmation

- En lien avec le directeur musical/chef principal, la responsable du service Éducation et médiation en charge de la programmation jeune public et le programmateur musiques actuelles, proposer à la directrice générale les grandes thématiques, temps forts et l'architecture globale du planning de la saison, en garantissant son équilibre et sa cohérence avec les moyens humains de l'établissement ;
- Proposer et planifier la programmation générale de l'Orchestre national de Metz Grand Est, en lien avec le directeur musical/chef principal, dans le respect des moyens budgétaires alloués et des objectifs de diffusion et de fréquentation : concerts d'abonnement, concerts en région, tournées, nouveaux formats, etc. ;
- Construire et proposer, en lien avec le directeur musical/chef principal, une stratégie concernant les chefs/chefes et solistes invités/ées, notamment en direction des jeunes artistes ;
- Coordonner les appels à projets et la sélection, en lien avec le directeur musical/chef principal, de la programmation de musique de chambre des musiciens de l'Orchestre national de Metz Grand Est ;
- Proposer et planifier, avec son équipe, la programmation générale des concerts et spectacles de l'Arsenal, de la BAM et des Trinitaires (musique ancienne, baroque, musiques d'aujourd'hui, jazz, musiques du monde, danse contemporaine, musiques actuelles, etc.), en complémentarité avec celle de l'orchestre, et dans le respect des moyens budgétaires et humains alloués et des objectifs de fréquentation ;
- Proposer, en lien avec le directeur musical/chef principal et le programmateur musiques actuelles, une politique de résidences d'artistes et d'artistes associés (compositeur ou compositrice, solistes, chef ou cheffe assistant/e, ensembles, chorégraphes, groupes, etc.) et assurer sa mise en œuvre, son suivi et sa valorisation avec les services production, technique, éducation et médiation et le secrétariat général ;
- Proposer et coordonner, avec son équipe, une politique d'accompagnement des pratiques musicales, de développement de la carrière des groupes et de structuration de la filière musiques actuelles ;
- Coordonner la programmation, avec son équipe, avec les partenaires extérieurs de la Cité musicale-Metz (Passages Transfestival, Livre à Metz, etc.) et les diffuseurs de l'orchestre (festivals, scènes nationales, partenaires internationaux, etc.) ;
- Assurer avec son équipe une veille permanente relative à la création artistique dans le champ chorégraphique et musical (toutes esthétiques confondues) en portant une attention particulière à l'émergence, la création, la diversité, aux nouveaux formats ainsi qu'aux projets transdisciplinaires et à ceux issus de la scène locale, régionale et transfrontalière ; assurer un rôle de conseil et d'expertise dans les apports de répertoire et de connaissances musicologiques auprès du directeur musical/chef principal et de la directrice générale ;

31 RUE DE BELLETANCHE - F.57074 METZ

ADM. (33) 03 87 55 12 02 | FAX (33) 03 87 65 69 36

<http://www.orchestrenational-lorraine.fr>

REÇU EN PREFECTURE

Le 01/12/2023

<http://www.musee-lorraine.fr>

99_DE-057-255703795-20231128-052811_989-

- Réceptionner les propositions artistiques et, en lien avec son équipe, assurer leur traitement, suivi et classement, apporter les réponses aux partenaires, agents, artistes, ensembles et compagnies ;
- Accueillir avec son équipe les artistes invités en lien avec les équipes de production et la directrice générale, dans le respect de l'image d'excellence de la Cité musicale-Metz ;
- Participer à la politique de tournées internationales de l'Orchestre national de Metz Grand Est et à la stratégie discographique et audiovisuelle ;
- Développer et mobiliser pour les projets le réseau de partenaires artistiques et culturels de la Cité musicale-Metz au sein de la métropole, de la région Grand Est mais aussi au niveau transfrontalier et international, en prenant en compte en particulier le Réseau des Villes créatives Unesco ;
- Prendre en compte les enjeux transversaux d'égalité femmes/hommes, de diversité et de transition écologique dans la conception, la planification et la mise en œuvre des activités artistiques.

Contribution au développement et à la participation des publics

- Animer des rencontres avec le public (conférences, présentation de saison, etc.) ;
- En lien avec la secrétaire générale et la responsable du service Éducation et médiation, assurer un rôle de conseil pour la programmation jeune public, les activités culturelles et pédagogiques et le développement des publics ;
- Proposer et mettre en œuvre des projets permettant de développer la participation des publics.

Animation, gestion de projets et management

- Planifier et assurer le suivi des réunions de la commission artistique de l'orchestre, animées par la directrice générale en présence du directeur musical/chef principal ;
- S'assurer de la bonne circulation des informations artistiques auprès des différents services et fédérer les équipes autour des projets artistiques ;
- Participer, avec son équipe, à la négociation des conditions financières et d'accueil des propositions artistiques, en lien étroit avec les services production et la direction technique ;
- Participer, avec son équipe, aux prévisions en termes de fréquentation, de recettes de billetterie et de dépenses en lien avec les services production et garantir le respect du cadre budgétaire donné pour chaque activité ;
- Participer à l'élaboration des demandes de financement de projets (CNM, DRAC, etc.) et des dossiers européens Interreg ou Europe Creative ;

31 RUE DE BELLETANCHE - F.57074 METZ

ADM. (33) 03 87 55 12 02 | FAX (33) 03 87 65 69 36

<http://www.orchestrenational-lorraine.fr>

REÇU EN PREFECTURE

Le 01/12/2023

Appréhension de l'usage de la loi

99_DE-057-255703795-20231128-052811_989-

- Contribuer activement au développement des ressources propres par la participation à l'élaboration de dossiers de mécénat et à des rencontres avec les mécènes ;
- En complémentarité avec la directrice générale et les autres membres du Comité de direction, participer avec son équipe aux réseaux professionnels dont fait partie la Cité musicale-Metz (AFO, Fedelima, Futurs composés, REMA, AJC, PfMC, Grabuge, etc.) ;
- Contribuer à l'évaluation qualitative et quantitative des activités artistiques et à la formalisation du bilan d'activités annuel ;
- Assurer l'encadrement et l'animation d'une équipe de 5 personnes (programmateur Musiques actuelles, Service accompagnement des groupes/studios et assistant).

PROFIL RECHERCHÉ:

- Formation de niveau bac+5 et expérience confirmée de 10 ans minimum dans une institution musicale de niveau et d'activité comparable.
- Très bonnes connaissances du répertoire symphonique, baroque et des musiques d'aujourd'hui. Des connaissances dans le domaine des musiques actuelles et de la danse contemporaine ainsi qu'une ouverture forte sur les arts de la scène constituent un vrai plus ;
- Très bonnes connaissances des milieux artistiques professionnels (artistes, ensembles, diffuseurs, agents, tourneurs, producteurs, milieu audiovisuel, etc.) ;
- Appétence pour le travail avec les musiciens d'orchestre ;
- Anglais courant indispensable, la maîtrise de l'allemand est un plus.
- Esprit de coopération et sens du collectif ;
- Fortes compétences d'animation et de communication ;
- Curiosité et créativité artistique ;
- Excellentes compétences managériales et grande capacité à piloter des projets ;
- Qualités relationnelles, sens du dialogue et goût pour le travail en équipe ;
- Sens aigu de l'organisation, capacité d'anticipation, esprit d'analyse et de synthèse ;

Il est proposé de créer le poste de Directeur/Directrice artistique, à temps complet.

- Filière : administrative
- Catégorie : A
- Ce recrutement est ouvert pour les cadres d'emploi et grades de catégorie A suivants :
 - Cadre d'emploi : Attaché territorial
 - Grade : attaché
 - Grade : attaché principal
- D'autoriser le Syndicat Mixte à recruter sur ce poste, en cas de procédure infructueuse, un agent contractuel de droit public, compte tenu des spécificités du profil recherché décrit ci-dessus, sur la base de l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, à temps complet.

Dans ce cas, le niveau de recrutement se ferait sur un candidat titulaire d'un diplôme sanctionnant une formation en relation directe avec les missions attachées au poste telles que décrites ci-dessus et/ou d'un candidat qui pourrait justifier d'une expérience significative dans un poste équivalent au sein d'un établissement culturel.

Rémunération maximale (estimée en fonction de l'expérience et des compétences de la personne recrutée) : 10ème et dernier échelon du grade d'Attaché Principal.
- De soumettre le poste au régime du forfait-jours
- De soumettre le poste au régime indemnitaire applicable au sein de l'Orchestre national de Metz Grand Est

Le Comité syndical, entendu dans sa séance du 28 novembre 2023,

DECIDE

- De créer le poste de Directeur/ directrice artistique au sein du Syndicat mixte de l'Orchestre national de Metz Grand Est suivant les termes énoncés ci-dessus.

Nombre de votants : 9

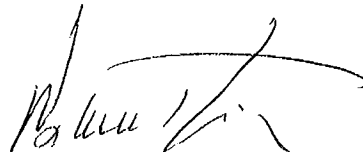
Pour : 9

Contre : /

Abstention : /

Fait à Metz, le 28 novembre 2023,

Le Président du Comité Syndical



Patrick THIL

*Adjoint au Maire de Metz à la culture et aux cultes
Conseiller délégué aux établissements culturels de
l'Eurométropole de Metz
Conseiller départemental de la Moselle*

Délibération n° 990 : Modification du poste de chargé/e de production en poste de chargé/e de production et de diffusion

Le poste de Chargé / Chargée de production a été créé par délibération du Comité syndical de l'Orchestre national de Metz Grand Est en date du 16 mars 2018.

Dans le contexte du départ prochain à la retraite de l'agent occupant actuellement le poste de chargée de production et en lien avec l'évolution du projet de l'orchestre, il est aujourd'hui proposé de modifier le poste de chargé/chargée de production au sein du Syndicat mixte de l'Orchestre national de Metz Grand Est pour y intégrer notamment des missions liées à la diffusion, dans les termes suivants :

Missions :

Sous la responsabilité du responsable de production et de diffusion de l'Orchestre national de Metz Grand Est, le chargé/la chargée de production et de diffusion assure le suivi de la planification et de la coordination de production tant avec les artistes et leurs représentants qu'avec les différents services internes de l'établissement.

Sans que cette liste soit limitative, les missions du/ de la chargé/e de production et de diffusion sont les suivantes :

Pré-production :

- Il/elle participe aux réunions de pré-production.
- Il/elle alimente le pré-planning de production avec les éléments liés aux projets de productions placés sous sa responsabilité.
- Il/elle participe si nécessaire aux réunions de programmation et participe à la mise à jour des documents de programmation.
- Il/elle participe à l'étude de faisabilité de certains projets artistiques.

Production :

- Il/elle participe à la négociation des cachets et élabore les contrats d'engagement des chefs, solistes et chœurs, contrats de cession avec les organisateurs, coproductions ou coréalisations, commandes, enregistrements...
- Il/elle participe, à l'évaluation budgétaire et organisationnelle des tournées nationales ou internationales de l'ONMGE et participe à leur mise en œuvre lorsqu'elles sont confirmées.

- Il/elle suit et met en œuvre la planification artistique à travers l'élaboration de documents de production communs et la saisie de données dans le logiciel de gestion de l'orchestre (plannings par séries, fiches concert).
- Il/elle rédige les feuilles de route des artistes engagé/es et organise leur accueil (organisation des hébergements, repas, catering, voyages et transferts...), il/elle assure ponctuellement des transports avec les véhicules de la Cité musicale-Metz et accueille et oriente sur site les artistes et les productions, il/elle est présent/e aux répétitions et représentations.
- Sur la base des éléments synthétisés par le responsable de production et de diffusion, il/elle assure les recrutements de musiciens intermittents, rédige les contrats d'engagements (remplaçants, complémentaires et supplémentaires), et collecte les informations nécessaires à l'élaboration de leurs paies.
- Il/elle établit les déclarations liées aux contrats (SACEM, SACD, SPEDIDAM...).
- Il/elle est l'interface avec les autres services de la Cité musicale-Metz pour tous les éléments biographiques et iconographiques concernant les artistes et ensembles invités.

Diffusion :

- En lien avec le responsable de la production et de diffusion, Il/elle participe à la diffusion des productions de l'Orchestre national de Metz Grand Est (symphonique et musique de chambre) : prospection, mise à jour du fichier, élaboration de dossiers de présentation, etc.
- Une fois les projets définis, il/elle assure l'interface avec les organisateurs, élabore les contrats de cession et les conventions de partenariats, gère la logistique pour les déplacements de l'orchestre (voyages, hôtels, repas collectifs...).
- Il/elle élabore les feuilles de route, et peut être amené/e à accompagner l'orchestre en déplacement.

Budget et administration :

- Il/elle alimente et suit les budgets de production. Il/elle assure le suivi des budgets réalisés, en étroite collaboration avec le service financier.
- Il/elle participe aux bilans annuels en assurant le suivi de certains indicateurs.

Concours :

- Il/elle participe à l'organisation des concours de recrutement de musiciens (programme, suivi des dossiers de candidatures, convocations du jury etc...).
- Il/elle est présent lors de la tenue des concours et participe à leur bon déroulement.

Profil recherché

Formation et expérience

Titulaire d'un BAC +4/5 - formation supérieure aux métiers du spectacle vivant.
Expérience significative des métiers de la production.
Maîtrise de l'anglais indispensable et d'une deuxième langue souhaitée.
Permis B obligatoire.

Savoirs et savoir-faire

Connaissances du fonctionnement d'un orchestre professionnel.
Appétence pour le travail avec les musiciens.
Connaissances des bases sociales, juridiques et administratives liées au secteur artistique (spécificités contractuelles).
Maîtrise des fonctionnalités et outils bureautiques. Connaissance des logiciels de gestion des orchestres.

Savoir-être professionnels

Sens de l'organisation et du travail en équipe.
Qualité d'adaptation et relationnelles.
Réactivité et sens de l'accueil irréprochable.
Rigueur et anticipation.
Sens du service, capacité d'initiative et diplomatie (artistes de renommée et exigeants).

Il est proposé :

- de modifier le poste de chargé/chargée de production en poste de chargé/chargée de production et de diffusion, à temps complet selon les termes ci-dessus.

Filière : administrative

Catégorie du poste : B

Cadre d'emplois : rédacteur

Grades : Rédacteur principal 1^{ère} classe - Rédacteur principal de 2^{de} classe - Rédacteur.

- D'autoriser le Syndicat Mixte à recruter sur ce poste, en cas de procédure infructueuse, un agent contractuel de droit public, compte tenu des spécificités du profil recherché décrit ci-dessus, sur la base de l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, à temps complet.
Dans ce cas, le niveau de recrutement se ferait sur un candidat titulaire d'un diplôme sanctionnant une formation en relation directe avec les missions attachées au poste

telles que décrites ci-dessus et/ou d'un candidat qui pourrait justifier d'une expérience significative dans un poste équivalent au sein d'un établissement culturel.

- Rémunération maximale (estimée en fonction de l'expérience et des compétences de la personne recrutée) : 11ème et dernier échelon du grade de rédacteur territorial.

Le Comité Syndical, entendu dans sa séance du 28 novembre 2023,

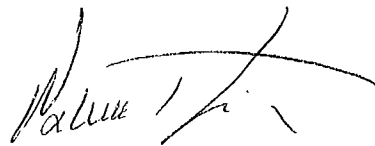
DECIDE

- De modifier les missions et l'intitulé du poste de « chargé/e de production » en poste de « chargé/e de production et de diffusion » du Syndicat mixte de l'Orchestre national de Metz Grand Est.

Nombre de votants : 9
Pour : 9
Contre : /
Abstention : /

Fait à Metz, le 28 novembre 2023

Le Président du Comité Syndical



Patrick THIL
*Adjoint au Maire de Metz à la culture et aux cultes
Conseiller délégué aux établissements culturels de
l'Eurométropole de Metz
Conseiller départemental de la Moselle*

Délibération n° 991 : Communication des décisions prises dans le cadre des délégations accordées au Président

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président rend compte à chaque Comité syndical des décisions qui ont été prises en application de la présente délibération.

Ces informations sont détaillées dans l'annexe 1 ci-jointe.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les statuts du Syndicat Mixte de l'Orchestre national de Metz Grand Est,
- Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Le Comité Syndical, entendu dans sa séance du 28 novembre 2023,

DECLARE

- Avoir reçu communication des décisions prises par le Président en matière de contrats et conventions ci-annexées.

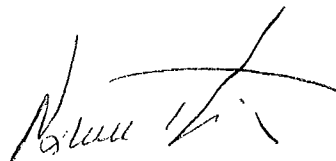
Nombre de votants : 9

Pour : 9

Contre : /

Abstention : /

Fait à Metz, le 28 novembre 2023
Le Président du Comité Syndical



Patrick THIL

*Adjoint au Maire de Metz à la culture et aux cultes
Conseiller délégué aux établissements culturels de
l'Eurométropole de Metz
Conseiller départemental de la Moselle*

Comité syndical de l'Orchestre national de Metz Grand Est du 28/11/2023

Annexe n°1 à la délibération n° 991 : Communication des décisions prises dans le cadre des délégations accordées au Président en matière de contrats et conventions

<u>CONTRACTANT</u> <u>Compagnie/Société</u>	<u>OBSERVATIONS</u> <u>Intitulé et date du spectacle</u>
<u>Contrats d'engagements chefs/solistes</u>	

Alexandre Gattet	Ouverture de Saison
François Leleux	Ouverture de Saison
Irène Méjia	Chostakovitch Concerto n°2
Lukas Vondracek	Chostakovitch Concerto n°2
Nabil Shehata	Chostakovitch Concerto n°2
Christophe Mangou	Même pas peur
Adrian Prabava	Le Boléro de Ravel/Turquie
Can Cakmur	Le Boléro de Ravel/Turquie
Irène Méjia	Le Boléro de Ravel/Turquie

<u>Contrat de cession</u>	
Festival de Laon	Concert du Festival de Laon
Institut Théodore Gouvy	Chostakovitch Concerto n°2
SARL Reims Opéra de Rayonnement	Chostakovitch Concerto n°2
SR – Saarlandischer Rundfunk	Chostakovitch Concerto n°2
Ville de Sarreguemines	Le Boléro de Ravel/Turquie
Le Centre d'Art Vocal & de Musique ancienne a.s.b.l.	Le Boléro de Ravel/Turquie
La commune de Val de Briey	Le Boléro de Ravel/Turquie

<u>Autres</u>	
Radio Classique	Contrat de partenariat 23-24